

Document n° 15

Les situations politiques dans l'espace francophone
Projet de rapport

Présenté par

Mme Denise Mekam'Ne
(Gabon)

Rapporteure

COMMISSION
Politique



BRUXELLES (BELGIQUE) | 8-12 JUILLET 2012

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
A. SECTIONS SUSPENDUES.....	7
1. <i>CÔTE D'IVOIRE</i>	7
2. <i>GUINÉE</i>	10
3. <i>MADAGASCAR</i>	12
4. <i>MALI</i>	15
5. <i>RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE</i>	19
B. SECTIONS SOUS OBSERVATION	23
6. <i>MAURITANIE</i>	23
7. <i>NIGER</i>	24
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES DANS L'ESPACE FRANCOPHONE	25
8. <i>RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE</i>	25
9. <i>ÉGYPTE</i>	26
10. <i>GUINÉE BISSAU</i>	28
11. <i>HAÏTI</i>	29
12. <i>RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO</i>	30
13. <i>SÉNÉGAL</i>	32
14. <i>TUNISIE</i>	33
D. VEILLE DE L'ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE	37
CONCLUSION	43

TABLE DES ABBREVIATIONS

APF	Assemblée parlementaire de la Francophonie
CEDEAO	Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire d’Afrique centrale
CMF	Conférence ministérielle de la Francophonie
CPF	Conseil permanent de la Francophonie
OEA	Organisation des États américains
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
SADC	Communauté de développement de l’Afrique australe
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest africaine

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Le présent rapport est consacré aux situations politiques qui ont marqué l'actualité dans l'espace francophone au cours des derniers mois. Depuis 2007, ce rapport ne concerne plus exclusivement les situations de crise. Dans un esprit d'ouverture, il traite plus largement de l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein de la Francophonie.

Ce rapport traitera des derniers développements dans des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu des articles 4.1, 5.6 et 5.7 de notre règlement.

4.1 L'assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

5.7 Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Les sections actuellement suspendues de l'organisation sont les suivantes :

- **Côte d'Ivoire (2006)** - Prenant acte de la fin du mandat des députés du parlement ivoirien, le Bureau de Nouméa a décidé de rompre toute relation avec ce parlement non reconnu internationalement.
- **Guinée-Conakry (2009)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de décembre 2008, et la dissolution des institutions qui s'en est suivie, ont conduit le Bureau de New York à suspendre la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 du règlement de l'APF.
- **Madagascar (2009)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2009, et la dissolution des institutions, ont eu pour conséquence la suspension par l'APF de la section malgache en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Paris.

- **Mali (2012)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2012 amena l'APF à suspendre de fait la section malienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement.
- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de Kinshasa sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Ce rapport traite également de la situation politique des sections sous observation au sein de l'APF. La mise sous observation est appliquée automatiquement pour deux années après la levée d'une suspension conformément à l'article 5.7 du règlement. Les sections actuellement concernées sont :

- **Mauritanie (2010)** - La suspension de la Mauritanie a été levée lors de la Session de Dakar suite à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes et au rétablissement des institutions démocratiques qui s'en suivit.
- **Niger (2011)** - La suspension du Niger a été levée lors de la Session de Kinshasa suite à la tenue d'élections libres, fiables et transparentes et au rétablissement des institutions démocratiques qui s'en suivit.

D'autres situations politiques font l'objet d'un suivi par notre Commission politique. Ces situations sont celles intervenues en **République centrafricaine**, en **République démocratique du Congo**, en **Égypte**, en **Haïti**, en **Hongrie**, au **Sénégal** et en **Tunisie**. Bien qu'il ne s'agisse plus d'un parlement membre de l'APF, il a été jugé pertinent de faire état de la situation qui prévaut en **Guinée-Bissau** notamment en raison du caractère potentiellement déstabilisateur pour la région.

L'actualité politique dans les pays de l'espace francophone a été très dense ces derniers mois. La période 2011-2012 est marquée par plusieurs consultations électorales dans des pays de notre organisation. À ces élections initialement prévues dans certains pays africains se sont ajoutées d'autres, motivées par les renversements de régimes politiques au Maghreb. En outre, nous le verrons, les difficultés économiques mondiales, de même que certains événements de nature ponctuelle, tels que le conflit en Lybie, ont eu des incidences manifestes sur certains de nos pays membres.

Nous pouvons nous réjouir des avancées notoires de la situation politique en Côte d'Ivoire, pays absent de notre organisation depuis 2006. La Guinée et Madagascar, suspendus depuis 2009, devront quant à eux organiser des scrutins législatifs libres, fiables et transparents avant de satisfaire aux exigences de notre Assemblée. Nous devons par ailleurs condamner fermement les événements ayant perturbé l'ordre constitutionnel au Mali et nous suivrons avec beaucoup d'attention l'évolution de la situation politique dans la zone sahélo-saharienne. La situation en Syrie, section que nous avons suspendue lors de notre session de Kinshasa, demeure quant à elle plus que préoccupante.

Par ailleurs, je vous propose une nouveauté dans la présente mouture de mon rapport à savoir un point sur la veille de l'actualité parlementaire. Loin de nous toute idée de nous immiscer dans les affaires internes des parlements constituant notre Assemblée, il nous est apparu toutefois nécessaire de faire le point sur certains événements ayant occupé le devant de la vie de parlements membres de notre organisation dans les derniers mois. Ce point, qui gagnerait à être bonifié de vos contributions, entre en droite ligne avec un objectif majeur de notre Assemblée, soit le partage commun de nos réalités nationales.

Il va sans dire que le fait d’être mentionné à ce titre dans le rapport ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues ou mises en observation de celles qui sont simplement citées pour parfaire l’information des membres de l’APF.

Ce rapport ayant été rédigé en fonction de l’actualité au 26 juin 2012, votre rapporteure se réserve la possibilité de fournir à la Commission politique, dans son intervention orale, des données tenant compte des derniers développements.

Récapitulatif du statut des sections de l’APF

	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d’Ivoire	janvier 2006	(juillet 2012)	
Guinée	janvier 2009		
Madagascar	mars 2009		
Mali	mars 2012		
Mauritanie	janvier 2009	juillet 2010	<i>(juillet 2012)</i>
Niger	février 2010	juillet 2011	<i>(juillet 2013)</i>
République arabe syrienne	juillet 2011		

A. SECTIONS SUSPENDUES

Si traditionnellement l'étude des situations politiques dans les sections suspendues de notre organisation se résumait à une énumération chronologique des événements ayant marqué l'actualité des dits pays, je vous propose ici une refonte dans cette présentation des faits. Bien que dans le cas de certaines sections, notamment le Mali et la Syrie, l'imminence des événements rende toute analyse délicate, dans d'autres cas, il est apparu intéressant, dans un effort de veille plus approfondie de la situation politique dans ces pays, d'adopter une approche analytique.

En effet, il est apparu que notre organisation gagnerait à renforcer la veille de l'actualité dans les pays suspendus. Car, si par les dispositions prévues à notre règlement nous nous interdisions tout lien formel avec les autorités parlementaires de ces pays, nous devons, afin d'être plus réactifs le moment venu de leur éventuelle réintégration, être au fait des principaux enjeux auxquels ces pays seront confrontés. Ceci nous permettra sans équivoque de mieux cibler la reprise de notre coopération et de nos actions avec ces derniers.

1. CÔTE D'IVOIRE

PARLEMENT NON RECONNU INTERNATIONALEMENT

Prenant acte de la fin du mandat des députés du parlement ivoirien, le Bureau de Nouméa (2006) a décidé de rompre toute relation avec ce parlement non reconnu internationalement. Entre 2006 et 2011, date de la tenue des élections législatives, l'APF a plaidé à de nombreuses reprises en faveur du rétablissement complet de l'ordre constitutionnel en Côte d'Ivoire.

Le Bureau de Phnom Penh (8-9 février 2012) et la Commission politique de Lomé (14-15 mars 2012) se sont réjouis des progrès accomplis sur la voie du rétablissement de la stabilité et de la paix en Côte d'Ivoire et on fait part des disponibilités de l'APF à accompagner le Parlement ivoirien dans la reprise de ses activités. Ces positions ont été reprises par l'Assemblée régionale Afrique de Cotonou (15-16 mai 2012).

Face aux avancées incontestables enregistrées dans ce pays, le Parlement de Côte d'Ivoire, dont la section est en cours de réintégration au sein des instances de l'APF, est invité aux réunions de l'organisation à titre d'observateur. L'Assemblée plénière sera appelée à se prononcer sur l'opportunité de réintégrer cette section au sein de l'APF.

Si nous pouvons saluer une nette amélioration de la situation politique en Côte d'Ivoire dans la dernière année, la tension demeure toujours palpable au sein d'une société ivoirienne marquée par les violences postélectorales de 2010-2011. Les récents accrochages meurtriers qui se sont déroulés dans le sud-ouest du pays au mois de juin démontrent la fragilité de la situation sécuritaire dans ce pays.

Pour mémoire, une crise politique majeure est née du refus de l'ancien président Laurent Gbagbo de reconnaître sa défaite face à Alassane Ouattara à l'élection présidentielle de novembre 2010. Cette crise, qui s'est conclue par une guerre entre forces pro-Ouattara et pro-Gbagbo, a fait près de 3 000 morts. Le président Ouattara a finalement été investi dans ses fonctions le 21 mai 2011.

Quatre défis majeurs attendent désormais la reconstruction ivoirienne: la réconciliation nationale, le renforcement des institutions démocratiques, la réforme des forces de sécurité ainsi que le redressement de l'économie du pays.

▪ *Suites judiciaires de la crise électorale et processus de réconciliation nationale*

Laurent Gbagbo, qui a été arrêté le 11 avril 2011 par les forces du président Alassane Ouattara, a été transféré le 30 novembre dernier à la Cour pénale internationale (CPI). Il est soupçonné par la CPI d'être coauteur indirect de crimes contre l'humanité commis pendant les violences postélectorales. Les audiences de ce procès devraient s'ouvrir le 13 août prochain.

Par ailleurs, l'enquête du procureur de la CPI sur les crimes potentiellement commis par les deux camps pendant la crise électorale se poursuit. Ce travail s'ajoute à celui de la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) installée en Côte d'Ivoire en septembre 2011. La justice ivoirienne a, à cet effet, récemment engagé les auditions des personnalités interpellées lors de la crise postélectorale.

▪ *Élections législatives et formation du gouvernement*

La tenue d'une élection législative le 11 décembre 2011 marque un pas important dans la normalisation de la vie politique du pays. Malgré les incidents, parfois violents, qui ont émaillé la campagne électorale, les résultats du premier scrutin législatif à se tenir en 11 ans au pays ont été reconnus par la communauté internationale.

Le parti d'Alassane Ouattara, le Rassemblement des républicains (RDR), a obtenu la majorité des sièges à l'Assemblée. Ce dernier est suivi par le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de l'ancien président Henri Konan Bedié qui a soutenu Alassane Ouattara lors du second tour de l'élection présidentielle de 2010.

Une participation particulièrement faible, s'élevant à 36,56% selon la Commission électorale, s'est fait ressentir lors du scrutin. Si la participation reste toutefois légèrement supérieure à celle des législatives de 2000 (environ 33%), cette abstention a été présentée comme une victoire par le Front populaire ivoirien (FPI), parti de Laurent Gbagbo qui avait appelé à boycotter le scrutin.

Près de trois mois après les élections législatives, le premier ministre ivoirien Guillaume Soro a présenté en mars 2012 la démission de son gouvernement au président Alassane Ouattara. Ce dernier a nommé Jeannot Ahoussou Kouadio à la tête du gouvernement. Guillaume Soro a quant à lui été élu président de l'Assemblée nationale.

▪ *Réforme des forces de défense et de sécurité*

L'armée, la police et la gendarmerie ivoirienne sont aujourd'hui confrontées à d'importantes divisions, à un déficit de moyens et à un déséquilibre hiérarchique qui, à terme, pourrait miner la stabilité du pays.

La crise postélectorale a conduit à la constitution d'une nouvelle armée, les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI). Celle-ci est la réunion de deux groupes : les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), bras armé de l'ex-rébellion, et les éléments des anciennes Forces de défense et de sécurité (FDS) de l'ère Gbagbo.

Une difficile cohabitation de ces deux forces se fait actuellement ressentir, soulignant ainsi l'urgence d'une réforme des forces de défense du pays. Cette situation se traduit non seulement par des distorsions sur les lignes de commandement hiérarchique, mais également par des affrontements au sein même des forces de sécurité.

L'indiscipline provoquée par cette situation a été à l'origine, en décembre 2011, de nombreux incidents meurtriers entre civils et membres de FRCI dans le sud et l'ouest du pays. Trente-cinq membres des FRCI ont d'ailleurs été mis en examen pour des exactions s'étant déroulées lors de ces événements.

Succédant à Guillaume Soro, qui était ministre de la Défense et chef de l'ex-rébellion, le président Alassane Ouattara exerce désormais, à titre de chef suprême des forces armées, les attributions de la Défense. Il a récemment entamé une réforme des forces de défense et de sécurité. Les principaux défis en matière de sécurité qui attendent le président ivoirien sont le recensement, le désarmement et l'encasernement des anciens combattants de même que l'établissement d'une chaîne de commandement unique.

À cet effet, le processus de désarmement, piloté par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci), est entamé. À ce jour, les opérations de désarmement n'ont permis de récupérer qu'une partie infime du stock d'armes. Un an après la fin d'une crise politico-militaire, le Conseil de sécurité de l'ONU a annoncé qu'il entendait redéfinir avec les autorités ivoiriennes la mission de l'Onuci.

Malgré les initiatives mises de l'avant, les affrontements entre les forces de l'ordre et la population civile se sont poursuivis en 2012. Au mois de février, trois personnes ont été tuées et près d'une dizaine blessées dans des affrontements impliquant des communautés locales et des militaires à Arrah, dans l'est du pays.

Finalement, soulignons que le sud-ouest du pays est en proie depuis le début du mois de juin 2012 à une série d'attaques meurtrières qui ont fait quelque 13 000 déplacés selon l'ONU. Ces attaques, attribuées par le pouvoir à des éléments armés basés au Liberia et fidèles à l'ex-président Laurent Gbagbo, ont fait plus 25 morts, dont sept Casques bleus nigériens. L'armée ivoirienne a déployé, depuis, plusieurs centaines d'hommes dans la zone et a reçu un soutien accru de l'Onuci.

▪ *Gouvernance économique du pays*

L'accession officielle d'Alassane Ouattara à la présidence a permis de stabiliser un pays qui était jusqu'alors au bord d'une guerre civile. Cette stabilité a permis à l'économie ivoirienne de reprendre une partie de ses activités. Après une récession de près de 6 % en 2011, la Côte d'Ivoire devrait enregistrer une croissance d'environ 8 % cette année.

La nouvelle administration a fait de la gouvernance et d'une meilleure gestion de l'économie une de ses priorités. Des progrès notoires se sont fait ressentir alors que plusieurs décisions importantes sur les orientations politiques et économiques du pays ont rapidement été mises en œuvre. S'il est encore difficile de mesurer l'impact de ces programmes économiques ambitieux de même que des réformes dans l'industrie du cacao et le secteur pétrolier, des améliorations se font ressentir dans la capitale économique du pays alors que de grands travaux de rénovation et d'entretien sont en cours.

Par ailleurs, l'administration centrale aurait repris le contrôle des zones Centre, Nord et Ouest, occupées depuis 2002 par l'ex-rébellion. À titre d'exemple, le travail d'unification de la caisse fiscale est en cours tandis que le système éducatif et le régime douanier ont été rétablis.

L'administration Ouattara bénéficie d'un important soutien économique de la communauté internationale. En plus de l'aide financière attribuée au pays au lendemain de la crise postélectorale, des promesses de prêts et d'annulation de dettes ont été formulées par des bailleurs de fonds encouragés par la nouvelle gouvernance dynamique du pays.

Par ailleurs, le 17 février 2012, le président ivoirien a été élu chef de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao). Cette élection marque dès lors le retour sur la scène régionale de la Côte d'Ivoire.

2. GUINÉE-CONAKRY

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JANVIER 2009

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a constaté lors de sa réunion de New York (janvier 2009), la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette position a été avalisée par l'Assemblée plénière réunie lors de la Session de Paris (juillet 2009).

▪ *Élections législatives*

Après l'élection d'Alpha Condé à la présidence de la République en décembre 2010, la tenue d'élections législatives devrait clôturer une nouvelle étape de la transition politique guinéenne en parachevant le dispositif institutionnel prévu par la Constitution. Toutefois, la tenue de cette consultation électorale, qui devait constitutionnellement avoir lieu au plus tard six mois après l'investiture du président mais qui a été plusieurs fois reportées, semble pour l'instant compromise.

Les dernières élections législatives dans ce pays remontent à juin 2002, à l'époque du régime du président Lansana Conté dont le décès, en décembre 2008, avait donné lieu à un coup d'État militaire. Un Conseil national de transition (CNT) fait actuellement office de Parlement. Il a été mis en place début 2010, sous la transition militaire conduite par le général Sékouba Konaté qui a cédé le pouvoir à Alpha Condé après l'élection de ce dernier à la présidence de la République.

Le 27 avril 2012, évoquant des problèmes techniques, le président Alpha Condé a annoncé un nouveau report sine die des législatives prévues le 8 juillet 2012.

Par ailleurs, les opérations de révision des listes électorales, pilotées par la Commission électorale indépendante (CENI), subissent de nombreux retards. Devant être initialement organisées entre début octobre et mi-novembre 2011, ces opérations ont été à nouveau suspendues indéfiniment le 25 mai 2012. De nombreux points de discorde entre les parties guinéennes sur le fonctionnement de la CENI sont à l'origine de ces difficultés. Ces divergences ont provoqué des heurts au début du mois de mai alors qu'une manifestation de l'opposition a dégénéré à Conakry.

Parce qu'une nouvelle période d'instabilité électorale pourrait s'avérer dangereuse pour la jeune démocratie guinéenne, le pouvoir et l'opposition doivent poursuivre, dans un esprit consensuel, le dialogue politique sur l'ensemble du dispositif électoral. En effet, une Assemblée nationale bénéficiant d'un mandat populaire est nécessaire pour l'équilibre du système politique et la progression démocratique au pays. Sans cette avancée, la transition démocratique en Guinée pourrait être fortement compromise.

▪ *La question militaire*

La question militaire demeure également centrale au sein de la politique guinéenne. Si le président Condé semble avoir réussi à établir son autorité sur l'armée, le 19 juillet 2011, un petit groupe de militaires s'est lancé à l'assaut de sa résidence privée. Les assaillants ont été repoussés au terme de combats qui ont fait officiellement un mort et plusieurs blessés dans la garde présidentielle. Depuis, plusieurs dizaines de militaires et quelques civils ont été arrêtés et déférés à la justice. Bien que des inconnues subsistent encore autour de cet épisode, son déroulement indique l'existence de mécontentements au sein des forces armées tandis que son échec témoigne du fait que le président Condé a réussi à garder le gros de l'armée de son côté.

Par ailleurs, il faut signaler l'inculpation par la justice guinéenne, au début du mois de février, du Colonel Moussa Tiegboro Camara, directeur de l'Agence nationale chargée de la lutte contre le trafic de drogue, la criminalité organisée et le terrorisme, au titre de sa responsabilité présumée dans les violences du 28 septembre 2009 au Stade de Conakry. Dans ce cadre, la justice a ouvert une instruction judiciaire concernant d'autres présumés responsables des violations des droits de l'Homme à pareille date. Ce jour-là, des milliers d'opposants s'étaient rassemblés au Stade de Conakry pour s'opposer à une candidature du capitaine Moussa Dadis Camara à la présidentielle programmée pour l'année suivante. Les forces de sécurité sont intervenues dans le stade faisant 157 morts, des dizaines de disparus, une centaine de femmes victimes de violences sexuelles et plus de 1 000 blessés.

▪ *Actions de l'APF et de la Francophonie*

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) est impliquée dans l'accompagnement et la consolidation des institutions électorales guinéennes. En plus de jouer un rôle de médiation entre les parties guinéennes pour asseoir les bases d'un processus électoral inclusif, transparent et fiable, l'OIF contribue au renforcement des compétences techniques et informatiques de la CENI afin qu'elle puisse superviser, dans les conditions optimales, l'opération de révision des listes électorales

En ce qui a trait à l'APF, le Bureau de Phnom Penh (8-9 février 2012) et la Commission politique de Lomé (14 et 15 mars 2012) ont demandé aux autorités politiques guinéennes de prendre, dans les plus brefs délais, les mesures nécessaires à l'organisation d'élections législatives libres, fiables et transparentes, reconnues par la communauté internationale.

Ce n'est qu'après la tenue d'un scrutin législatif libre, fiable et transparent et la mise sur pied effective des institutions parlementaires que l'APF pourra étudier la réintégration de la section guinéenne au sein de son organisation.

3. MADAGASCAR

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2009

L'APF a pris acte des conditions de changement de pouvoir contraires à l'ordre constitutionnel et prononcé la suspension de la section malgache en mars 2009 en application de l'article 5.6 de son règlement.

La crise politique malgache a semblé cheminer vers une issue positive ces derniers mois. L'organisation d'élections présidentielle et législatives est désormais la prochaine étape d'un retour à une vie politique démocratique sur l'île.

Pour mémoire, Madagascar est plongé dans une grave crise institutionnelle depuis mars 2009 alors que Andry Rajoelina, alors maire d'Antananarivo, a pris le pouvoir avec le soutien de l'armée à la suite d'un mouvement insurrectionnel populaire et d'une démission du président Marc Ravalomanana, contestée depuis lors par ce dernier. Andry Rajoelina est ensuite devenu président de la Haute autorité de Transition.

▪ *Signature de la feuille de route pour la sortie de crise*

Les efforts pour une résolution de la crise politique malgache ont connu une avancée significative avec la signature par la quasi-totalité des mouvances politiques malgaches, le 16 septembre 2011 à Antananarivo, d'une *Feuille de route de sortie pour la crise*. Conclue sous l'égide de la mission ministérielle de la Troïka de l'Organe de coopération en matière de politique, de défense et de sécurité de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), et soutenue par l'ensemble de la communauté internationale, la *Feuille de route* constitue l'accord politique qui organise la période de la transition.

La mise en œuvre de ce document devrait permettre, à terme, la tenue d'élections démocratiques, libres, fiables et transparentes pour le retour à un ordre constitutionnel durable ainsi qu'à un fonctionnement régulier des institutions malgaches.

▪ *Installation des institutions de transition*

L'installation des institutions de la transition s'est réalisée dans le respect des prescriptions de la *Feuille de route*, sous le contrôle, à chaque étape, de la médiation de la SADC.

C'est dans ces conditions que s'est effectuée la nomination, par le Président de la Transition Andry Rajoelina, d'un premier ministre de consensus, Jean Omer Beriziky, le 26 octobre 2011 et la constitution du gouvernement d'union nationale composé de 35 personnalités désignées par tous les signataires de la *Feuille de Route*, le 22 novembre 2011. Le Président de la Transition a laissé entendre que le mandat de ce gouvernement prendrait fin au plus tard à la fin de l'année 2012.

Par ailleurs, la mise en place, le 5 décembre 2011, des deux chambres du Parlement de la Transition s'est effectuée selon une clé de répartition définie de manière inclusive et consensuelle, comme en atteste la diversité des tendances politiques en leur sein, puisque tous les signataires de la *Feuille de route* y sont représentés.

▪ *Amnistie*

Le 13 avril 2012, le parlement malgache a franchi une étape clé vers la réconciliation nationale avec l'adoption de la loi d'amnistie. Cette loi annule les poursuites ou efface les condamnations pour toute infraction liée aux événements politiques qui se sont produits entre 2002 et 2009. Rappelons que la ratification d'une loi à cet effet constituait un élément central du processus de mise en œuvre de la *Feuille de route* et conditionnait la tenue des élections.

Toutefois, contrairement aux dispositions prévues par l'article 20 de la *Feuille de route*, cette loi d'amnistie exclut l'ex-président Marc Ravalomanana, condamné pour meurtre et réfugié en Afrique du Sud. Après deux tentatives manquées de retour au pays, l'ex-président Ravalomanana espère toujours pouvoir revenir sur la scène politique malgache.

Il est à observer qu'à la suite de l'interdiction opposée à la mouvance Ravalomanana de tenir une réunion publique pour rendre compte des travaux du Parlement de la transition, ladite mouvance a annoncé, le 30 avril 2012, une suspension de sa participation à toutes les institutions de la transition.

Une rencontre entre Andry Rajoelina et Marc Ravalomanana visant à dénouer cette impasse a été annoncée pour la fin du mois de juin 2012.

▪ *Processus électoral*

Les préparatifs du processus électoral représentent un objectif principal de la *Feuille de route pour la sortie de crise*. Conformément aux dispositions prévues par cette dernière, la Commission électorale nationale indépendante de la Transition (CENIT) a été installée le 12 mars 2012 tandis que sa présidente, Béatrice Jeanine Atallah, a été élue le 23 mars. Il s'agit là d'un pas positif en faveur de la mise sur pied du dispositif juridique et institutionnel pour la tenue des élections.

Le 22 mars 2012 a été adoptée une loi organique promulguant l'entrée en vigueur du Code électoral révisé. Ce dernier a toutefois été invalidé par la Haute cour constitutionnelle le 19 mai. Les juges ont émis le souhait que soit reformulée une disposition concernant la future Cour électorale spéciale. Le code électoral devra être réexaminé par le Parlement de Transition, ce qui devrait retarder de fait la mise en place d'un cadre électoral fiable pour la tenue d'une élection cette année.

Ceci n'a pas empêché la CENIT d'adopter, le 29 mai, un calendrier électoral partiel qui détaille la préparation des scrutins et fixe au 11 novembre 2012 la finalisation des listes électorales. Contrairement aux attentes, cette dernière n'a toutefois pas été en mesure d'annoncer de dates précises pour les scrutins présidentiels et législatifs préférant se consacrer prioritairement à la révision de la liste électorale.

Depuis lors, les experts de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à Madagascar ont officiellement proposé l'organisation d'élections présidentielle et législatives simultanées en mai ou juin 2013, soit six mois après la date pressentie par la CENIT.

▪ *Précarité de la situation sociale, économique et sécuritaire*

La crise politique et sociale a eu un impact sévère sur l'économie malgache et les finances publiques de l'État.

Les appuis des bailleurs, qui constituent une contribution essentielle au financement des dépenses publiques, ont pour la plupart baissé de manière drastique consécutivement à la suspension des aides et de la coopération économique.

La situation est également dégradée par une gouvernance des affaires publiques entachée de corruption, de prévarication et, souvent, d'une absence de transparence.

Par ailleurs, il convient de souligner que suite au meurtre récent de deux français et à l'assassinat de 11 gendarmes, la situation sécuritaire à Madagascar devient préoccupante.

▪ *Actions de la Francophonie*

À l'issue de sa 82^e session qui s'est tenue à Paris le 30 novembre 2011, le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) a adopté une résolution sur la situation à Madagascar. En se fondant sur cette résolution, le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a décidé de dépêcher à Madagascar, du 5 au 9 mars 2012, une mission d'information pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route. Les conclusions de cette mission ont grandement alimenté le présent rapport.

En réponse à une requête de la Présidente de la CENIT et sur le fondement de la décision du CPF du 30 mars 2012, le Secrétaire général de la Francophonie a également dépêché une mission d'assistance et d'évaluation des besoins du processus électoral. Cette mission, conduite par le Général Siaka Sangaré du 22 avril au 9 mai 2012, avait pour principal objectif de contribuer à la mise en œuvre des dispositions de la *Feuille de route* relatives au processus électoral de sortie de crise. Elle avait ainsi pour mandat de participer au renforcement des capacités opérationnelles de la CENIT en concertation avec les Nations unies et les autres partenaires internationaux, à une évaluation des besoins du processus électoral en vue de la détermination du calendrier électoral.

Le Bureau de l'APF de Phnom Penh (8-9 février 2012) et la Commission politique de Lomé (14 -15 mars 2012) ont salué la médiation dirigée par la SADC et se sont félicités de la signature de la *Feuille de route pour la sortie de crise à Madagascar* et de sa mise en œuvre.

L'étude de la réintégration de la section malgache au sein de l'APF ne pourra toutefois se poser qu'après la tenue d'élections libres, fiables et transparentes reconnues par la communauté internationale.

4. MALI

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2012

Le 22 mars 2012, l'APF a, par voie de communiqué, condamné fermement le renversement du pouvoir légal au Mali par un coup d'État militaire.

Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté dans ce communiqué la suspension de la section malienne jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui régissent son organisation.

▪ *Insécurité dans la Zone sahélo-saharienne*

La crise politique au Mali est en partie reliée à la situation sécuritaire qui prévaut actuellement dans la zone sahélo-saharienne. Par conséquent, la situation dans cette région sera traitée avant d'aborder plus précisément le cas malien.

La zone sahélo-saharienne, vaste espace désertique recoupant des territoires de l'Algérie, du Mali, du Niger et de la Mauritanie, est confrontée à une insécurité croissante liée notamment aux activités d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI).

AQMI opère dans cette zone difficile à surveiller et à contrôler où elle multiplie, depuis ses bases du nord du Mali, les attentats, les enlèvements d'Occidentaux et les trafics divers. Actuellement, vingt otages d'origine européenne et algérienne sont retenus au Sahel par AQMI et par un groupe présenté comme dissident, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Cette insécurité a été accentuée par le retour au Mali et au Niger de centaines d'hommes lourdement armés, essentiellement des Touaregs, qui ont combattu aux côtés des forces de Mouammar Kadhafi lors de la révolution libyenne.

Le Mali et l'Algérie ont décidé cet automne de renforcer leur coopération militaire dans la région. Cet effort s'ajoute à la création, en avril 2010, du Comité d'état-major opérationnel conjoint (Cémoc), dont l'objectif est de mieux coordonner les actions des quatre armées dans la lutte antiterroriste et d'arriver à mener des opérations conjointes dans chacun des pays affectés. Ce regroupement s'est renforcé avec mise en commun du renseignement et d'activités militaires en vue de stabiliser le Sahel.

▪ *Conflit dans le Nord du Mali*

Le Nord du Mali a été le théâtre, début 2012, de violents combats opposant l'armée nationale malienne aux rebelles touaregs du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et aux islamistes du groupe armé d'Ansar Dine appuyés par des éléments d'AQMI.

Le MNLA, groupe politico-militaire créé en 2011, revendique l'autodétermination et l'indépendance de l'Azawad qui correspond aux régions administratives de Kidal, Tombouctou et Gao. Le mouvement Ansar Dine défend quant à lui l'instauration d'une République islamique avec l'application de la charia dans cette région.

En mars dernier, les capitales de ces trois régions administratives sont tombées sous le contrôle des forces rebelles. Ces dernières ont également pris le contrôle des villes de Tinzawaten, Tessalit, Aguelhok dans le nord-est du pays, près de la frontière algérienne.

Le MNLA a proclamé le 6 avril l'indépendance de l'Azawad. Cette déclaration unilatérale a été unanimement rejetée par l'État malien et la communauté internationale.

Le 26 mai 2012, le MLNA et Ansar Dine ont annoncé leur fusion et ont proclamé la création d'un État islamique dans le Nord du Mali. Cependant, dès le 29 mai, des divergences entre les deux groupes se sont fait ressentir quant à l'application de la charia dans l'Azawad. Ces divergences se sont traduites par des accrochages armés qui se sont déroulés dans la ville de Kidal à la mi-juin.

Le 4 juin, le MNLA a annoncé vouloir instaurer un conseil provisoire du territoire de l'Azawad pour diriger ce territoire avec toutes les communautés originaires du nord du Mali.

La médiation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) dans la crise malienne pilotée par le président burkinabé Blaise Compaoré a récemment reçu des membres du MLNA et de Ansar Dine en vue de négocier une sortie de crise dans la région. La médiation a posé comme condition préalable à toute discussion la rupture des relations avec AQMI.

De nombreuses exactions à l'endroit des populations civiles auraient été commises par l'ensemble des camps impliqués dans le conflit malien.

Les répercussions de la crise malienne se font fortement ressentir sur les États de la zone sahélo-saharienne. Le conflit dans le Nord a contraint plus de 320 000 personnes à fuir leur domicile, dont plus de la moitié vers la Mauritanie, le Niger, l'Algérie et le Burkina Faso, selon le Haut commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

▪ *Intervention militaire internationale*

Après avoir déclaré être favorables à une intervention militaire lors du premier sommet extraordinaire de la Cédéao sur la situation au Mali, les chefs d'État de l'Afrique de l'Ouest ont annoncé, à l'issue d'un second sommet extraordinaire, la préparation d'une force militaire en vue de son déploiement immédiat dès que le Mali en fera la demande.

S'étant abstenu à deux reprises d'apporter son soutien au projet de force d'intervention au Mali présenté par l'Union africaine et la Cédéao, le Conseil de sécurité de l'ONU devrait à nouveau se prononcer sur cette question sous peu.

La Cédéao dit compter sur près de 3 300 militaires prêts à intervenir au Mali.

▪ *Renversement de l'ordre constitutionnel à Bamako et transition*

Le conflit dans le Nord du Mali a eu directement des répercussions à Bamako alors que, dans la nuit du 21 au 22 mars 2012, des militaires ont renversé par un coup d'État le président malien Amadou Toumani Touré. Les militaires accusaient ce dernier de ne pas donner aux forces armées les moyens nécessaires de défendre l'intégrité territoriale dans le cadre du conflit se déroulant au nord du pays. Ce coup d'État militaire est survenu cinq semaines avant l'élection présidentielle prévue pour le 29 avril 2012.

Les putschistes, regroupés au sein du Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État (CNRDRE) dirigé par le capitaine Amadou Sanogo, ont immédiatement annoncé la dissolution des institutions et la suspension de la Constitution. Ils ont également procédé à l'arrestation de plusieurs membres du gouvernement et personnalités politiques.

Ce coup d'État dans un pays où la démocratie était dynamique et bien vivante a suscité une vague de condamnations de la communauté internationale qui a réclamé le retour immédiat à l'ordre constitutionnel. Le 2 avril, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) a décidé de fermer les frontières de ses États membres avec le Mali et a décrété un gel des comptes maliens à la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

Face à la pression internationale et grâce à la médiation de Cédéao, les putschistes ont accepté le 6 avril un accord-cadre prévoyant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir aux civils. Cet accord prévoit une transition dirigée par un président intérimaire civil, des mesures législatives d'accompagnement de la transition ainsi qu'une loi d'amnistie générale au profit des membres de la junte. En retour, une partie des sanctions de la Cédéao contre le Mali devaient être levées.

Le 8 avril, conformément à l'accord, le président Amadou Toumani Touré a officiellement démissionné laissant sa place au président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré. Conformément aux dispositions constitutionnelles, ce dernier était investi chef de l'État pour un intérim de 40 jours, le 12 avril. Il a désigné Cheick Modibo Diarra qui a formé un gouvernement d'union nationale dont la priorité est de s'attaquer à la crise dans le Nord. Le 19 avril, l'ex-président Amadou Toumani Touré s'est exilé au Sénégal.

Le 26 avril, les chefs d'État de la Cédéao, réunis en sommet extraordinaire à Abidjan, ont prolongé à douze mois le mandat des autorités de transition, jusqu'à la tenue d'élections présidentielles et législatives. Ils ont également proposé l'envoi d'une force militaire régionale au Mali. Ces recommandations ont toutefois été rejetées par le capitaine Amadou Sanogo, ce dernier favorisant l'organisation d'une concertation nationale pour choisir le président de transition jusqu'à l'élection du prochain chef de l'État et s'opposant à la présence de forces étrangères sur le territoire malien.

Les 30 avril et 1^{er} mai, une offensive des forces loyales à l'ancien président Amadou Toumani Touré a été repoussée par les ex-putschistes et a fait plus de 20 morts à Bamako. Cette mise en échec d'une tentative de contre coup d'État par l'ex-junte militaire témoigne de l'influence que cette dernière conserve dans la capitale.

Le 18 mai, l'Assemblée nationale malienne a approuvé le projet de loi d'amnistie des militaires impliqués dans le coup d'État du 22 mars dernier.

Au terme de pourparlers difficiles entre la médiation de la Cédéao et l'ex-junte, un accord entre les parties a été trouvé le 19 mai. Cette entente prévoit l'octroi du statut d'ex-chef d'État au capitaine Amadou Sanogo. En revanche, les ex-putschistes se sont engagés à adhérer aux décisions de la Cédéao prévoyant que le président intérimaire Dioncounda Traoré dirige la transition.

Le 21 mai, le président intérimaire Dioncounda Traoré a été violemment agressé au complexe présidentiel de Koulouba, près de Bamako, en marge de manifestations hostiles à sa désignation comme chef de la transition. Suite à cette agression, unanimement condamnée par la communauté internationale et l'Assemblée nationale malienne et qui démontre notamment que la sécurité du président n'était pas correctement garantie, ce dernier a été contraint de quitter le Mali pour se faire soigner en France où il est toujours à ce jour.

Quelques heures après le départ du président de transition, les partisans du capitaine malien Amadou Sanogo ont désigné ce dernier président de la transition en lieu et place de Dioncounda Traoré. Cette désignation est toutefois restée sans suite.

Le 7 juin, à l'issue d'une réunion à Abijan, l'ONU, l'Union africaine et la Cédéao, se disant préoccupée par l'omniprésence de l'ex-junte dans la vie politique, ont exigé la dissolution immédiate de cette dernière et son retrait complet de la gestion de la transition.

▪ *Actions de la Francophonie*

La crise malienne a été abordée lors du 83^e Conseil permanent de la Francophonie. L'OIF a appelé à un dialogue politique immédiat, rassemblant tous les acteurs politiques maliens. Constatant que la rupture brutale de l'ordre légal et l'éviction par la force des autorités maliennes élues démocratiquement constituent une violation des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako, le CPF a constaté la suspension du Mali des instances de la Francophonie.

Réagissant à l'agression du président de transition Dioncounda Traoré le 21 mai, le Secrétaire général de la Francophonie a déclaré dans un communiqué que « Cette agression est inadmissible alors même que l'accord tant attendu sur les modalités de la transition vient d'être signé entre les parties maliennes sous l'égide de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest ».

Dans un communiqué publié le 28 mai 2012, le Secrétaire général de la Francophonie a exprimé sa très grande inquiétude face à l'évolution de la situation au Mali : « Je condamne de toutes mes forces les projets des mouvements armés radicaux qui veulent imposer leur loi, par la force ou par la terreur, aux populations du nord Mali » a déclaré M. Abdou Diouf. Le Secrétaire général en a appelé à « une mobilisation rapide et massive de toute la communauté internationale » et insisté sur le fait que la situation actuelle au Mali met en péril la paix, la démocratie et le respect des droits de l'Homme dans toute la région, et qu'elle constitue une menace grave contre la sécurité internationale. Il a également rappelé à cette occasion la disponibilité pleine et entière de la Francophonie pour appuyer et accompagner les efforts et les initiatives des pays concernés de la région, des organisations régionales, en particulier la CEDEAO et l'Union africaine, ainsi que des partenaires multilatéraux et bilatéraux qui doivent intervenir dans cette grave crise.

La Francophonie est également partie prenante du *Groupe de soutien et de suivi sur la situation au Mali* mis en place par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, aux côtés des représentants de l'Union africaine, des Nations unies, de la CEDEAO et de l'Union européenne.

5. RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits humains et des libertés fondamentales.

▪ *Poursuite de la contestation populaire et de la répression*

Débuté en 2011 dans le climat du Printemps arabe, le soulèvement populaire en Syrie contre le régime baasiste de Bachar el-Assad s'est prolongé en 2012. Près de 15 000 personnes, dont près de la moitié sont des civiles, auraient à ce jour perdu la vie en Syrie selon l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH).

Après une relative accalmie, les protestations, qui réclament le départ du Président Bachar el-Assad et la fin de près de cinq décennies de domination du régime baasiste, se sont intensifiées en octobre 2011 alors que le soulèvement a pris des allures de quasi-guerre civile. Des affrontements qui font quotidiennement des dizaines de victimes opposent actuellement l'Armée syrienne libre (ASL), composée de civils et de déserteurs, aux forces de sécurité syrienne.

En février 2012, une vaste offensive a été menée par les forces de sécurité syrienne dans la ville de Homs, épice de la contestation. Cette dernière a fait plusieurs centaines de victimes civiles. Des journalistes internationaux ont également été pris pour cible lors de ces événements.

En mars, l'offensive des forces de sécurité s'est étendue aux villes de Deraa, Idleb et Rastane aggravant la crise humanitaire dans la région. Malgré les condamnations répétées de la communauté internationale et la présence d'observateurs des Nations Unies, de nombreux massacres de populations civiles, dont des enfants, auraient été perpétrés en mai et en juin notamment à Houla et à Al-Koubeir.

▪ *Position du gouvernement syrien*

Le régime syrien ne reconnaît pas l'ampleur de la révolte et attribue les troubles à des groupes terroristes armés et des groupes islamistes. Le gouvernement dénonce également des ingérences extérieures occidentales et des infiltrations d'armes commanditées par des pays adverses.

Une nouvelle Constitution mettant fin au monopole du régime Baas et favorisant le pluralisme politique a été adoptée par référendum au mois de février 2012.

Malgré le climat généralisé de violence dans le pays, des élections législatives, initialement prévues en septembre 2011, se sont tenues le 7 mai 2012 en Syrie. Ce scrutin, boycotté par l'opposition et dénoncé par l'Organisation des Nations Unies, a donné une majorité au parti Baas. Le 6 juin, Bachar Al-Assad a désigné Riad Hijab comme premier ministre et un nouveau gouvernement a été annoncé le 23 juin.

Par ailleurs, une autorité politique de transition, le Conseil national syrien (CNS), a été mise sur pied en octobre 2011 par les opposants au régime. Composé de 190 membres représentant les Frères musulmans, les libéraux, mais aussi des partis kurdes et assyriens, cet organe coordonne l'opposition au régime. Le CNS a été reconnu ou soutenu par certains pays membres de la Francophonie.

▪ *Médiation internationale*

Les actions du régime syrien ont été unanimement condamnées, à différents niveaux, par la communauté internationale. Cette dernière peine toutefois pour l'instant à trouver une solution pour faire cesser les exactions commises dans ce pays.

Après des appels répétés du secrétaire général des Nations Unies Ban Ki-moon à mettre un terme à la répression, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 3 août 2011 une déclaration appelant à mettre fin immédiatement aux violences contre les populations civiles. Le Conseil de sécurité n'est toutefois pas arrivé à ce jour à s'entendre sur une résolution condamnant la répression alors que la Chine et la Russie ont opposé à deux reprises, les 5 octobre 2011, suite à une proposition du Maroc et 4 février 2012, leur veto à un texte allant en ce sens.

En novembre 2011, la Ligue arabe a suspendu l'adhésion de la Syrie à toutes ses réunions et a prôné des sanctions politiques et économiques. Conformément à un protocole de sortie de crise conclue avec Damas, la Ligue a dépêché une mission d'observation en décembre 2011. Contrairement au résultat escompté, la présence d'observateurs n'a pas enrayé le cycle de violence qui a redoublé d'intensité, le gouvernement syrien opposant ainsi une fin de non-recevoir à la feuille de route soumise par la Ligue. Le 12 février 2012, la Ligue arabe a décidé de mettre fin à la mission de ses observateurs en Syrie, suspendue depuis le 28 janvier. Dans le même temps, elle a annoncé qu'elle allait fournir un soutien politique et matériel à l'opposition syrienne et demander au Conseil de sécurité la formation d'une force de maintien de la paix arabo-onusienne pour mettre fin aux violences.

Les derniers efforts afin de trouver une solution à la crise syrienne se sont traduits par la nomination comme envoyé spécial de Kofi Annan, ancien secrétaire général des Nations Unies. Le 12 avril 2012, sous la médiation de ce dernier, un cessez-le-feu a été conclu entre le régime syrien et l'opposition. Cet accord, qui prévoit aussi la libération de tous les prisonniers politiques, la liberté de la presse et de manifestations n'a toutefois pas pour l'instant été respecté par les parties.

Le 26 mai, le Conseil de sécurité a unanimement condamné le massacre de Houla, qui aurait fait plus de 100 victimes, dont une cinquantaine d'enfants, et a souligné la responsabilité du gouvernement syrien. Pour la première fois depuis le début de la crise, la Chine et la Russie se sont associées à cette condamnation sans toutefois modifier leur position face à une éventuelle résolution du Conseil de Sécurité.

Une mission de supervision des Nations Unies en Syrie (Minus), prévue par l'accord du 12 avril, a été dépêchée sur le territoire syrien. Après avoir été prise pour cible par des tirs à l'arme lourde et face à une situation sécuritaire critique, cette mission a toutefois été contrainte de suspendre prématurément son mandat qui devait se terminer le 20 juillet. Auditionné par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, le général norvégien Robert Mood, chargé de superviser cette mission, a fait état d'une situation de quasi-guerre civile sur le terrain alors que les violences n'ont jamais cessé, malgré les injonctions des Nations Unies.

Le 8 juin, le secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon a évoqué le danger d'une guerre civile imminent et réel en Syrie.

▪ *Impacts du conflit sur les pays frontaliers*

Le conflit syrien a entraîné de nombreux déplacements de population vers la Jordanie, le Liban et la Turquie où près de 180 000 personnes seraient actuellement réfugiés.

Par ailleurs, le soulèvement en Syrie exacerbe les tensions au Liban, qui a connu 30 ans d'hégémonie syrienne et reste profondément divisé entre adversaires et partisans du président Bachar al-Assad. Des affrontements meurtriers liés au conflit syrien se sont notamment déroulés dans la ville de Tripoli au nord du pays de même que dans des quartiers de Beyrouth. Le Hezbollah, un allié des régimes en Syrie, est resté à l'écart de ces violences impliquant essentiellement des groupuscules sunnites hostiles au régime syrien et des groupes pro-Damas. Par ailleurs, des incidents impliquant des incursions, des enlèvements et des tirs par soldats syriens ont fait plusieurs morts et blessés dans la zone frontalière entre les deux pays.

Au moment où ces lignes sont écrites, la montée des tensions entre la Turquie et la Syrie suite à la destruction en vol d'un avion de combat turc par la Syrie confirme le caractère déstabilisateur de la crise syrienne sur les pays limitrophes.

B. SECTIONS SOUS OBSERVATION

6. MAURITANIE

▪ *Suite du dialogue national*

Un dialogue national, regroupant des représentants du pouvoir et de quatre partis d'opposition, mais boycottés par dix autres partis, s'est tenu en septembre et en octobre 2011 à Nouakchott autour d'une feuille de route en dix points :

- le renforcement de la démocratie ;
- la réforme du fichier électoral ;
- l'alternance pacifique au pouvoir ;
- la place et le rôle de l'opposition démocratique ;
- le rôle de l'armée républicaine et l'interdiction des changements anticonstitutionnels ;
- la réforme de la justice ;
- le professionnalisme et la neutralité de l'administration ;
- la bonne gouvernance ;
- les médias publics et privés ;
- l'unité nationale, la cohésion et la paix sociale.

Ces discussions ont donné lieu à un accord sur une modification de la constitution introduisant dans le texte fondamental l'interdiction des coups d'État, la criminalisation de l'esclavage, le caractère multiethnique de la Mauritanie et la responsabilisation du premier ministre devant le Parlement qui peut désormais le censurer. Il a aussi été convenu de porter de 95 à 146 le nombre des députés de l'Assemblée nationale, d'interdire les candidatures indépendantes sauf à l'élection présidentielle et de restreindre le nomadisme des élus durant leur mandat. Ces amendements à la Constitution ont été validés le 6 mars 2012 par le parlement au cours d'un vote boycotté par l'opposition.

Dans la foulée de ce dialogue, il a également été convenu que les élections sénatoriales prévues en septembre 2011 ainsi que les élections législatives et locales d'octobre 2011 seraient reportées afin d'assurer leur bonne organisation.

À cet effet, le président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz a nommé, le 8 juin 2012, par décret des dirigeants de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), structure chargée des élections dont la création avait été recommandée par le dialogue national. La Ceni s'investit actuellement dans une concertation pour déterminer un calendrier électoral pour les futurs scrutins législatifs et locaux.

▪ *Manifestations de l'opposition*

En avril 2012, une dizaine de partis politiques ont annoncé la création d'une Coordination de l'opposition démocratique (COD) pour réclamer le départ du président Mohamed Ould Abdel Aziz, qualifiant le pouvoir en place de pouvoir militaire. Depuis, la COD organise des manifestations régulières à Nouakchott qui sont parfois marquées par des arrestations et des violences.

7. NIGER

▪ *Tentative de putsch avortée*

Une tentative de putsch avortée en juillet 2011 s'est soldée par l'arrestation de dix militaires et leur inculpation pour tentative de renversement du régime et tentative d'assassinat du président Mahamadou Issoufou.

▪ *Ressources naturelles et insécurité alimentaire*

Le Niger est devenu officiellement en novembre 2011 un producteur de pétrole. Selon le Fonds monétaire international (FMI), le pays pourrait connaître en 2012 l'une des plus fortes croissances économiques du monde (14%). Le FMI va d'ailleurs accorder au Niger un prêt de 59 milliards FCFA, qui s'ajoute aux 32 millions d'euros annoncés par l'Union européenne.

La bonne gestion des revenus tirés des ressources naturelles sera un défi politique important pour le pouvoir en place. En effet, les graves pénuries alimentaires de ces derniers mois ont rappelé que ce pays sahélien reste vulnérable à un certain nombre d'aléas climatiques. Ainsi, une crise alimentaire importante occupe actuellement l'actualité politique du Niger alors que plusieurs villages du pays rencontrent des difficultés alimentaires après une mauvaise campagne agricole. Face à cette situation, l'ONU a réclamé en mars dernier une assistance alimentaire immédiate pour près de 6 millions de personnes dans le besoin.

▪ *Situation sécuritaire*

Le Niger a été durant les années 1990 et 2000 en proie à des rébellions touareg et la situation qui prévaut actuellement dans le Nord du Mali pourrait avoir un impact sur ce pays. Au début du mois d'avril 2012, des responsables touareg du Niger, dont d'ex-chefs rebelles, ont condamné la déclaration d'indépendance de l'Azawad par le MNLA. Plusieurs soldats maliens qui ont déserté lors des affrontements dans le Nord du Pays ont par ailleurs trouvé refuge à Niamey.

Le nord du Niger vit également sous la constante menace d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) qui retient toujours quatre Français enlevés en septembre 2010 à Arlit, grand site d'exploitation d'uranium. Pour des informations complémentaires concernant la situation sécuritaire au Niger, voir le point « Insécurité dans la zone sahélo-saharienne » au point 4. MALI.

8. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

▪ *Insécurité*

Malgré le processus de paix entamé en 2008 avec la plupart des rébellions importantes du pays qui a notamment amené ces dernières à déposer les armes, la Centrafrique reste la proie de groupes armés, rebelles, coupeurs de routes et braconniers. La rébellion ougandaise de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de Joseph Kony ainsi que le Front populaire pour le redressement (FPR) de Baba Laddé y sont notamment actifs.

En janvier 2012, les armées tchadienne et centrafricaine ont lancé une attaque contre les positions du FPR, rébellion tchadienne, au nord du pays à près de 400 km de Bakouma. Cette offensive aurait neutralisé la rébellion bien qu'elle n'ait pas permis la capture de son chef.

Le 17 mai 2012, le groupe rebelle de l'Armée populaire pour la restauration de la république et de la démocratie (APRD) a annoncé sa dissolution. Très active dans le nord et le nord-ouest du pays, l'APRD avait signé les accords de paix de Libreville au Gabon avec le pouvoir de Bangui en 2008. Elle avait ensuite intégré le Dialogue politique inclusif (DPI) qui réunissait pouvoir, rébellions, opposition et société civile à Bangui en décembre 2008. Elle a été la première rébellion à s'engager dans le processus de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR) lancé en juin 2011 par le président François Bozizé. Après une interruption au mois de décembre faute de moyens, les opérations de DDR ont récemment repris grâce aux bailleurs de fonds internationaux. Plus de 5 000 ex-combattants relevant de l'APRD ont pu être désarmés et démobilisés grâce à ce programme.

Le 25 juin 2012, des rebelles non identifiés ont attaqué et pillé une partie du site du groupe français de nucléaire civil Areva près du gisement d'uranium de Bakouma, dans le sud-est de la Centrafrique. Si les auteurs de cette attaque n'ont pas été officiellement identifiés, le FPR ou la LRA pourraient être derrière ses actions.

▪ *Dialogue national*

Le gouvernement centrafricain s'est engagé dans un dialogue politique le 15 mai 2012. Ce dernier est actuellement marqué par une absence de consensus à propos de la réforme du Code électoral et la quasi-absence de l'opposition et de la société civile des institutions démocratiques.

L'opposition centrafricaine réunie au sein du Fare-2011 conteste les résultats de l'élection du 23 janvier 2011 qui a vu la réélection au premier tour de François Bozizé dont elle refuse de reconnaître la légitimité. Elle a également boycotté le second tour des législatives à l'issue desquelles le camp présidentiel a obtenu la majorité absolue avec près de 80 sièges sur les 105 que compte l'Assemblée nationale.

9. ÉGYPTTE

▪ *Élections législatives*

Les premières élections législatives depuis la chute du régime Moubarak en février 2011 se sont tenues du 28 novembre 2011 au 11 janvier 2012 en Égypte. Les partis islamistes, toutes formations confondues, ont été crédités d'environ 65% des voix et 70% des sièges tandis que les formations libérales et laïques, de même que les mouvements issus de la révolte de l'an dernier ont connu une importante déroute.

Selon les résultats officiels diffusés le 21 janvier, le parti de la liberté et de la justice (PLJ), issu de la confrérie des Frères musulmans, a remporté 47% des sièges de l'Assemblée du peuple, soit 235 sièges et le parti salafiste Al-Nour est arrivé en deuxième position avec 24%, soit 121 sièges. Le parti libéral Wafd a remporté quelque 9% des sièges. Dix sièges de députés supplémentaires, non élus, ont par ailleurs été pourvus par le chef du Conseil militaire, le maréchal Hussein Tantaoui.

À l'issue de ce scrutin, l'armée au pouvoir depuis la chute du président Hosni Moubarak a transféré les pouvoirs législatifs qu'elle détenait à la nouvelle Chambre basse du Parlement. Saad al-Katatni a été élu président de l'Assemblée.

L'élection des membres de l'Assemblée du peuple a été suivie à compter du 29 janvier 2012 par celle des sénateurs de la Chambre haute consultative. Le PLJ ainsi que le parti Al-Nour ont remporté la majorité des 180 sièges à pourvoir sur les 270 que compte la Chambre haute. Le reste des membres a été désigné par le chef d'État de fait. Au terme de ce scrutin, Ahmed Fahmy a été élu président de la Chambre haute.

À l'issue de ces élections législatives, le Parlement a été chargé de désigner une commission qui rédigera la Constitution. Le 28 mai 2012, les partis politiques se sont mis d'accord sur la formation de cette commission, mettant ainsi fin à près de trois mois de crise. En raison de nombreux conflits entre les parlementaires libéraux et leurs collègues islamistes, la justice avait suspendu le 11 avril la commission formée par le Parlement. Dominée par les islamistes, elle avait été boycottée par les parlementaires libéraux de même que par plusieurs partis laïques les accusant de vouloir monopoliser les sièges au sein de cet organe.

Le 14 juin 2012, la Haute cour constitutionnelle égyptienne a déclaré que le Parlement n'avait pas été élu dans des conditions constitutionnelles et que sa composition était entièrement illégale. Par conséquent, elle a invalidé le tiers des sièges de l'Assemblée du peuple, ce qui a entraîné de fait la dissolution de cette dernière.

Une déclaration constitutionnelle complémentaire, promulguée le 17 juin par le Conseil suprême des forces armées (CSFA), a donné à l'armée de vastes prérogatives en matière législative, réduisant considérablement la marge de manœuvre du futur président. Cette disposition obligera notamment le prochain président à avoir l'aval des militaires pour pouvoir faire passer des lois. L'armée s'est également octroyée de larges prérogatives en matière de sécurité, ainsi que dans le contrôle du processus de rédaction de la future constitution. Aucune date n'a pour l'instant été annoncée pour la tenue d'un nouveau scrutin législatif.

Sans se prononcer sur la régularité juridique de cette décision, il est à constater qu'elle provoque la disparition de tout pouvoir législatif en Égypte à un moment crucial. Cette déclaration constitutionnelle complémentaire laisse par ailleurs craindre une absence de transfert de pouvoir à un pouvoir civil, pourtant promis par la junte militaire.

▪ *Élection présidentielle*

Le cycle électoral complet s'est achevé avec la tenue d'une élection présidentielle qui est censée clore une transition agitée et à l'issue de laquelle l'armée au pouvoir doit remettre le pouvoir aux autorités.

Alors que la course présidentielle s'est ouverte sur une tourmente politique avec l'annonce par la Commission électorale de l'exclusion de 10 candidats sur 23 en raison d'irrégularités et le rejet de tous les appels présentés par les candidats écartés, le premier tour du scrutin, qui s'est tenu les 23 et 24 mai, s'est déroulé sans heurt.

Le second tour de la présidentielle s'est tenu les 16 et 17 juin et a opposé le candidat des Frères musulmans, Mohammed Morsi, à l'ancien Premier ministre Ahmad Chafiq.

Le 24 juin, Mohamed Morsi a été déclaré vainqueur, devenant ainsi le premier islamiste à parvenir à la tête du pays le plus peuplé du monde arabe. Le CSFA s'est engagé à remettre le pouvoir exécutif au nouveau président avant la fin du mois.

▪ *Surveillance du pouvoir militaire*

Appréciée pour ne pas avoir, contrairement à la police, réprimé le soulèvement de l'année dernière, l'armée est aujourd'hui contestée par une partie de la population qui l'accuse de s'accrocher au pouvoir et de ne pas hésiter à utiliser la brutalité contre la contestation.

Signe d'ouverture du pouvoir militaire, ce dernier a annoncé, à la veille de l'anniversaire de la révolution égyptienne, sa décision de lever l'état d'urgence, en vigueur depuis 1952. L'état d'urgence permettait aux autorités d'arrêter quiconque sans acte d'accusation et de le maintenir en détention pour des périodes illimitées. À ce titre, 12 000 personnes ont été condamnées au cours de la dernière année. Depuis, plus de 2000 détenus politiques ont été libérés.

Des manifestations régulières se tiennent dans les rues du Caire et à la place Tahrir depuis novembre dernier. Les manifestants protestent contre la place importante qu'occupe le pouvoir militaire dans la vie politique du pays. Des heurts entre manifestants et forces de l'ordre, qui se sont déroulés en marge de ces manifestations, ont fait des dizaines de morts.

Au début du mois de février, des violences en marge d'un match de football opposant deux équipes égyptiennes à Port-Saïd ont fait 74 morts et des centaines de blessés. Une commission d'enquête parlementaire a mis en cause la négligence de la police égyptienne et a imputé une grande partie de la responsabilité de ces événements à l'appareil de sécurité.

▪ *Procès et état de santé d'Hosni Moubarak*

L'ancien président égyptien Hosni Moubarak a été condamné le 2 juin 2012 à la prison à vie pour le meurtre de 850 manifestants durant la révolte de 2011. Le ministre de l'intérieur en poste au moment des faits reprochés, Habib el-Adli, a été condamné à la même peine. Les six anciens hauts responsables de la sécurité ont été pour leur part acquittés tandis que les faits de corruption visant les fils de Moubarak, Alaa et Gamal, ont été déclarés prescrits.

Les avocats de M. Moubarak, qui risquait la peine de mort et plaidait non coupable, ont annoncé qu'ils feraient appel de cette décision.

Le procureur général égyptien a également annoncé qu'il ferait appel de ces décisions. Par conséquent, le parquet a annoncé que les deux fils de M. Moubarak seront jugés dans un nouveau procès pour corruption qui doit s'ouvrir le 9 juillet.

Dans un climat déjà tendu en raison de l'élection présidentielle, l'annonce des verdicts a provoqué une vague de contestations alors que des milliers d'Égyptiens sont descendus dans les rues pour protester contre la clémence des jugements.

Le 20 juin, des sources médicales et militaires ont annoncé qu'Hosni Moubarak était dans le coma après avoir été victime d'une attaque cérébrale. Toutefois, l'état de mort clinique de M. Moubarak a été démenti par ces mêmes sources, laissant néanmoins planer le doute sur son état de santé.

10. GUINÉE BISSAU

Bien que la Guinée Bissau ne soit plus membre de l'APF depuis la Session de Kinshasa qui s'est tenue en juillet 2011 pour cause d'arriérés trop importants sur ses cotisations, ce pays est un membre de l'Organisation internationale de la Francophonie. De plus, la situation politique qui prévaut dans cet État de l'Afrique de l'Ouest constitue un élément qui pourrait éventuellement menacer la stabilité politique de la région. Par souci de vigilance, nous suivons avec une attention particulière l'évolution de cette situation pour laquelle l'OIF a prononcé la suspension de la Guinée Bissau de son organisation en avril dernier.

▪ *Coup d'État*

Un coup d'État militaire a eu lieu en Guinée-Bissau le 12 avril 2012 faisant suite au premier tour d'une élection présidentielle contestée, remporté par l'ex-premier ministre Carlos Gomes Junior. Ce renversement du pouvoir constitutionnel a été perpétré à 17 jours du second tour de l'élection présidentielle anticipée faisant suite au décès du président Malam Bacai Sanha, le 9 janvier 2012. Le président intérimaire, Raimundo Pereira et Carlos Gomes Junior ont été arrêtés puis libérés et évacués vers Abidjan.

La junte a justifié le coup d'État en dénonçant un accord secret qui aurait été passé entre la hiérarchie militaire, l'exécutif et l'Angola, en vue, selon eux, de faire éliminer l'armée par les soldats angolais déployés dans le pays. Un contingent de quelque 700 soldats angolais, regroupés dans la mission militaire angolaise en Guinée-Bissau (Missang) avait été envoyé en Guinée-Bissau en mars 2011 conformément à un accord de coopération militaire passé en octobre 2010 entre le président angolais José Eduardo dos Santos et l'ancien Premier ministre bissau-guinéen Carlos Gomes.

Après avoir annoncé le 15 avril la dissolution de toutes les institutions et la création d'un Conseil national de transition, des autorités intérimaires ont été mises en place dans le cadre d'un processus de transition largement décidé par l'ex-junte et auquel l'ancien parti au pouvoir ne participe pas.

La junte et les partis de l'ex-opposition ont initialement annoncé la nomination du nouveau président de transition pour une période de deux ans. Il s'agit de Manuel Serifo Nhamadjo, alors président de l'Assemblée nationale et opposant de l'ex-parti au pouvoir éliminé au premier tour de scrutin présidentiel. Après avoir décliné cette nomination, Serifo Nhamadjo a accepté le poste pour une période d'un an conformément au scénario

de sortie de crise ébauché par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) lors de ses Sommets du 26 avril et du 3 mai 2012.

Cet accord est intervenu alors que le Conseil de sécurité des Nations Unies, réuni le 18 mai 2012, a adopté à l'unanimité une résolution comportant des sanctions ciblées à l'encontre de cinq responsables du coup d'État du 12 avril 2012 et demandant un retour immédiat à l'ordre constitutionnel. Le Conseil de sécurité a par ailleurs demandé à la Cédéao de poursuivre ses efforts de médiation en concertation avec l'ONU, l'Union africaine et la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) notamment afin de rétablir et faire respecter l'ordre constitutionnel y compris un processus électoral démocratique.

Le 19 mai, un accord de sortie de crise est intervenu entre le Parlement de Guinée Bissau, dont la présidence intérimaire est assurée par Braima Sori Djalo, les membres du commandement militaire auteur du coup d'État et 25 partis politiques, en vue notamment de permettre la mise en place d'une nouvelle commission électorale.

L'ancien ministre des Finances, Rui Duarte Barros, a été nommé premier ministre le 16 mai et a formé un nouveau gouvernement le 22 mai chargé de relancer les réformes, en particulier dans les secteurs de défense et de sécurité, ainsi que d'organiser des élections générales dans un délai d'un an.

Par ailleurs, les représentants des États ouest-africains ont, lors d'une réunion de la Cédéao tenue le 16 mai à Abidjan, confirmé le déploiement en Guinée Bissau d'une mission militaire chargée de sécuriser les organes de la transition. Plus de 500 militaires en provenance du Sénégal, du Burkina Faso et du Nigéria ont été déployés progressivement, à compter du 18 mai, pour accompagner la transition politique ainsi que la réforme du système de sécurité. Cette force de la Cédéao est notamment chargée de se substituer à la mission angolaise (MISSANG) dont la présence contestée avait été invoquée par les putschistes parmi les motifs justifiant leur coup de force survenu le 12 avril 2012. Après avoir été reporté à plusieurs reprises, le retrait de la MISSANG débuté le 6 juin s'est achevé le 9 juin 2012.

11. HAÏTI

▪ *Formation du gouvernement*

Depuis son entrée en fonction en mai 2011, le président d'Haïti, Michel Martelly, évolue dans un contexte politique fragile et de faire face à un parlement dominé par l'opposition.

Après deux tentatives infructueuses, M. Martelly a réussi cet automne à faire nommer M. Garry Conille au poste de premier ministre. Près de quatre mois après cette nomination, ce dernier a toutefois remis en février 2012 sa démission à la suite d'une série de désaccords avec le président et certains ministres.

Le président Martelly a demandé au ministre des Affaires étrangères, Laurent Lamothe, de former en pleine crise politique un nouveau gouvernement. Les députés haïtiens ont ratifié le 3 mai sa nomination qui avait été préalablement approuvée par le sénat le 10 avril. Le nouveau gouvernement est entré en fonction le 17 mai. Ce dernier compte 22 ministres dont 7 femmes occupant entre autres les ministères de l'Économie et finances, de la condition féminine et des droits de la femme, la paysannerie ainsi que les droits de l'homme et la pauvreté extrême.

En décembre 2011, des parlementaires et des membres de l'opposition s'étaient engagés à mettre sur pied un processus de dialogue afin de favoriser la gouvernabilité du pays, régulièrement en proie à des crises politiques.

- ***Nouvelle constitution***

Le président Martelly a signé le 19 juin 2012 un arrêté qui permettra l'entrée en vigueur d'une version amendée de la Constitution du pays.

Parmi les changements apportés par cette Constitution, notons la formation du Conseil électoral permanent (CEP) chargé d'organiser les prochaines élections législatives partielles et les scrutins locaux et régionaux, ainsi que le principe de la nationalité multiple qui permettra pour la première fois à 4 millions d'Haïtiens vivant en dehors du pays de voter et de briguer un mandat. Ce document prévoit également des quotas de 30% de femmes dans l'administration publique.

- ***Armée***

Après avoir lancé en novembre 2011 un processus de rétablissement de l'armée haïtienne, le président Martelly est revenu sur sa décision face à la réticence communauté internationale qui jugeait que la mobilisation de l'armée n'était pas une priorité dans ce pays.

Pour mémoire, après des décennies de troubles politiques et des dizaines de coups d'État, dont certains impliquèrent des militaires haïtiens, Haïti a dissout son armée en 1995.

Depuis 2004 s'est installée la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) qui a été autorisée à désarmer les milices toujours existantes. À la fin de 2011, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé de retirer 2 750 Casques bleus aux effectifs de la Minustah, pour ramener ces derniers à des niveaux plus proches de ceux d'avant le tremblement de terre. Conformément à cette décision, le nombre de policiers et de soldats de l'ONU déployé en Haïti a été réduit à 10 500.

12. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

- ***Élections présidentielles et législatives***

Des élections présidentielles et législatives se sont déroulées le 28 novembre 2011 en République démocratique du Congo. Onze candidats, dont le président sortant M. Joseph Kabila Kabange, briguaient la présidence du pays tandis que quelque 19 000 candidats se disputaient les 500 sièges de l'Assemblée nationale.

La réélection du président sortant Joseph Kabila Kabange a été confirmée par la Commission électorale indépendante (Ceni), malgré la contestation du chef de l'opposition Étienne Tshisekedi.

Suite à de nombreux reports de l'annonce des résultats des législatives, les résultats officiels ont été proclamés par la Ceni le 27 janvier 2012 conférant ainsi la majorité au parti de la présidence, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie (PPRD). M. Kabila a été investi le 20 février après la confirmation des résultats provisoires proclamés par la Ceni et la Cour Suprême de Justice.

Les élections présidentielles et législatives auraient souffert, selon de nombreux observateurs internationaux et nationaux, dont l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), d'irrégularités et de dysfonctionnements qui ont ouvert la porte à des contestations. En conséquence, la Céni a demandé à la Cour suprême d'annuler les élections dans 7 circonscriptions en raison d'irrégularités et de violences lors du vote. Elle a en outre demandé à la justice de poursuivre une quinzaine de candidats qui se sont rendus coupables d'injures, de menaces et de coups et blessures. La Cour suprême a clôturé à la fin avril l'examen du contentieux des élections législatives. Plusieurs arrêts d'irrecevabilité ont été rendus par la haute juridiction qui a validé l'élection de 31 députés et invalidé celle de 32 députés. Ces invalidations permettent à la majorité présidentielle de gagner 3 sièges supplémentaires.

La majorité présidentielle a préconisé une évaluation de la gestion des dernières élections afin de prendre des mesures visant à éviter à l'avenir les irrégularités qui ont été relevées, et ce, afin de s'assurer que les prochains scrutins provinciaux et sénatoriaux prévus au cycle électoral se déroulent de manière libre fiable et transparente. L'opposition, pour sa part, propose un plan de sortie de crise articulé essentiellement autour de la reprise de l'élection présidentielle, l'organisation partielle des législatives dans les circonscriptions où les résultats sont contestés, la désignation d'un médiateur, ainsi que la désignation consensuelle des membres d'une nouvelle Commission électorale nationale indépendante dont la gestion serait confiée à la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation au Congo (MONUSCO).

Trois mois après les élections législatives, le premier ministre, Adolphe Muzito, a présenté au début mars la démission de son gouvernement au président Kabila. Pour lui succéder, le président a nommé Augustin Matata Ponyo Mapon, ministre sortant des Finances au poste de premier ministre.

Le 12 avril 2012, Aubin Minaku Ndjalandjoku, cadre du parti du président et secrétaire général de la majorité présidentielle, a été élu nouveau président de l'Assemblée nationale en remplacement d'Evariste Boshab.

Le 14 avril, l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), du chef d'opposition Étienne Tshisekedi, a exclu 33 de ses députés pour avoir siégé à l'Assemblée nationale faisant fi des consignes donné par leur leader qui considère les élections nulles et a appelé au boycottage des travaux de l'Assemblée.

▪ *Insécurité au Nord-Kivu*

L'est de la RDC est une région chroniquement instable en raison de la présence de nombreux groupes armés, telles les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), la rébellion ougandaise de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) ou celle burundaise des Forces nationales de libération (FNL). Ces groupes, qui se financent notamment grâce à l'exploitation illégale de minerais, commettent des exactions répétées contre les populations. Après une relative accalmie, la province du Nord-Kivu s'est à nouveau embrasée en 2012.

Plusieurs centaines de personnes ont été tuées depuis janvier au cours d'attaques lancées par des rebelles hutu des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et la mission de l'ONU en République démocratique du Congo (Monusco) ont lancé à la fin février une opération conjointe sur le territoire de la province du Nord-Kivu contre le FDLR.

À ces événements s'est ajoutée, depuis le mois de mai, une mutinerie au sein des FARDC déployées au Nord-Kivu. Plusieurs militaires, ex-membres de la rébellion tutsi congolaise du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) intégrés en 2009 au sein des FARDC, ont déserté et rejoint le Mouvement du 23 mars (M23). Ce regroupement, officiellement dirigé par le colonel Sultani Makenga, revendique la pleine application des accords de paix du 23 mars 2009 régissant leur intégration dans l'armée. Kinshasa accuse le général en fuite Bosco Ntaganda, un ex-rebelle qui avait été intégré à l'armée congolaise et qui est poursuivi pour crime de guerre par la Cour pénale internationale (CPI), d'être l'instigateur de ce mouvement.

La mutinerie a provoqué d'importants déplacements de populations et entraîné une grave détérioration de la sécurité ainsi qu'une atténuation de la pression sur les autres groupes armés opérant dans la région. Les combats dans l'est de la RDC auraient à ce jour fait 200 000 déplacés et près de 20 000 réfugiés, selon l'ONU. Ceux-ci s'ajoutent aux 1,8 millions de personnes déplacées internes recensées par l'ONU fin 2011.

En juin 2012, le Centre conjoint de renseignement des pays de la Conférence internationale pour la région des Grands Lacs (CIRGL), destiné à mieux lutter notamment contre les rébellions dans la région, a été installé à Goma, capitale du Nord-Kivu. Ce centre regroupe des experts des renseignements de RDC, d'Angola, du Burundi, de Centrafrique, de République du Congo, du Kenya, d'Ouganda, du Rwanda, du Soudan et du Sud Soudan, de Tanzanie et de Zambie.

13. SÉNÉGAL

▪ *Élections présidentielle et législatives*

L'ex-premier ministre et président de l'Assemblée nationale Macky Sall est devenu le 25 mars 2012 le nouveau chef de l'État sénégalais en battant au second tour de la présidentielle son rival Abdoulaye Wade qui a reconnu sa défaite avant même la proclamation des résultats officiels d'un scrutin qui s'est déroulé pacifiquement. Selon les résultats annoncés par la Commission nationale de recensement des votes, le nouveau président sénégalais l'a emporté avec 65,80% des voix contre 34,20% au chef de l'État sortant Abdoulaye Wade.

Le 3 avril 2012, Macky Sall a désigné Abdoul Mbaye, chef d'entreprise et ex-banquier, au poste de premier ministre.

La démocratie sénégalaise a toujours été exemplaire et elle est essentielle pour la stabilité de l'Afrique de l'Ouest. Cette nouvelle alternance a démontré avec éclat que des élections libres, fiables et transparentes combinées à un engagement actif de toutes les forces politiques, comme en témoigne le taux de participation de 55% au deuxième tour (51,58% au premier tour), reste le meilleur fondement de la légitimité démocratique. Les acquis démocratiques fondamentaux du Sénégal ont ainsi été préservés et même consolidés.

Par ailleurs, la campagne pour les élections législatives du 1er juillet a débuté le 10 juin 2012 pour trois semaines. 24 listes de partis et coalitions de partis sont en lice pour ce scrutin législatif.

14. TUNISIE

▪ *Élection de l'Assemblée nationale constituante et formation d'un gouvernement*

Les premières élections depuis le soulèvement populaire qui a mené à la chute du régime Ben Ali en janvier 2011 se sont tenues le 23 octobre 2011 en Tunisie. Ces dernières visaient à désigner une Assemblée nationale constituante essentiellement chargée de rédiger une nouvelle Constitution et de légiférer jusqu'à la tenue d'élections générales. Le parti islamiste Ennahdha a remporté 41 % des 217 sièges de la nouvelle Assemblée, soit 89 élus, suivi par le parti de gauche Congrès pour la République (CPR-29 élus), le mouvement Pétition populaire (26 élus) et Ettakatol (20 élus).

L'Assemblée nationale constituante a été convoquée le 22 novembre 2011 pour une séance inaugurale dans les locaux du Parlement à Tunis. À cette occasion, les parlementaires ont élu Mustapha Ben Jaafar (Ettakatol) comme président de l'Assemblée.

L'Assemblée constituante a adopté le 11 décembre 2011 un projet de « miniconstitution » permettant la formation d'un gouvernement et définissant notamment les prérogatives du président et du premier ministre.

Le 14 décembre 2011, Moncef Marzouki (Congrès pour la République) a été élu président de la République par l'Assemblée constituante. Le lendemain, ce dernier nommait Hamadi Jebali (Ennahdha) chef du gouvernement. Récemment, le premier ministre a estimé que les prochaines élections générales devaient se tenir avant la fin juin 2012 et a annoncé la réactivation de la commission électorale indépendante.

En mars 2012, la question de l'introduction de la charia (loi islamique) dans le préambule de la future Constitution a suscité des débats houleux à l'Assemblée nationale constituante. Elle a aussitôt donné lieu à une controverse entre les représentants d'Ennahdha et les députés laïcs. Suite à de nombreuses manifestations populaires, le parti islamiste Ennahdha a renoncé à inclure la charia dans la future constitution tunisienne et pris des engagements sur le caractère séculier de l'État.

En vue des prochaines élections, plusieurs partis centristes tunisiens, dont le Parti démocrate progressiste et les libéraux d'Afek Tounes, ont fusionné et annoncé au début avril la création du Parti républicain, dirigé par la secrétaire générale du Parti démocrate progressiste (PDP), Maya Jribi. Cinq autres petites formations récentes et des personnalités indépendantes vont également grossir les rangs de la nouvelle entité dans le but de faire front aux islamistes lors du prochain scrutin.

Les prochaines élections législatives et peut-être présidentielle, selon le type de régime qui sera choisi, devraient se tenir après l'adoption de la nouvelle Constitution, soit en mars ou avril 2013.

Le 24 juin 2012, la décision du chef du gouvernement tunisien Hamadi Jebali d'extrader vers la Libye l'ex-premier ministre libyen Al-Baghdadi Al-Mahmoudi a déclenché une crise politique avec le président de la République Moncef Marzouki, qui a déploré de ne pas avoir été consulté. Le président tunisien avait fait savoir publiquement début juin son opposition de principe à toute extradition avant les prochaines élections en Libye. Il se trouvait dans le sud du pays pour des commémorations avec l'armée lorsque M. Mahmoudi a été extradé. L'affaire illustre la fragilité de l'attelage actuellement au sommet de l'État tunisien.

▪ *Tensions sociales et économiques*

La société tunisienne est confrontée à d'importants défis économiques et sociaux, alors que les revendications sociales et les exigences d'un développement économique plus équilibré se sont multipliées cette année dans ce pays confronté à un chômage important (18%), à la crise économique, à des inégalités régionales et à la montée des confrontations entre extrémistes et modernistes.

Ces tensions se sont notamment cristallisées autour de la mouvance salafiste qui prône la violence pour imposer la religion et qui a été impliquée dans de nombreux événements violents depuis la révolution.

Cet automne, des incidents ont éclaté au sein des universités entre étudiants, professeurs et salafistes qui réclament l'accès en cours pour les filles en niqab ou encore la non-mixité des cours.

En mars, le refus par l'Assemblée nationale constituante d'inclure toute référence explicite à la charia dans la future Constitution a provoqué des affrontements entre islamistes radicaux réclamant la charia dans le futur texte fondamental et modernistes et laïcs qui veulent un État civil.

Depuis le début du mois d'avril, cette multiplication des manifestations a conduit à une prolongation de l'état d'urgence qui prévoit l'interdiction des rassemblements sur la voie publique et l'autorisation donnée à l'armée et à la police de tirer sur tout suspect refusant d'obéir aux ordres. L'interdiction de manifester a depuis été levée.

À la mi-juin, la Tunisie a connu une nouvelle flambée de violence causée par des groupes de salafistes qui ont attaqué et incendiés des postes de police, des sièges syndicaux, des locaux de partis d'opposition et un tribunal dans plusieurs villes du pays, suite à une exposition d'art dont des oeuvres ont été jugées blasphématoires par des extrémistes. Ces événements ont contraint les autorités à imposer un couvre-feu dans 8 régions du pays, dont Tunis, qui a depuis été levé.

▪ *Action de l'APF*

Une mission de prise de contact et d'information du Réseau des femmes parlementaires de la Francophonie s'est rendue en Tunisie du 12 au 14 décembre 2011.

La délégation, conduite par la présidente du Réseau, Françoise Bertieaux (députée, Belgique, Fédération Wallonie/Bruxelles), était également composée d'Henriette Martinez (députée, France) et de Marie Mariam Gisèle Diasso-Guigma (députée, Burkina Faso).

À cette occasion, les membres du Réseau ont rencontré le président de l'Assemblée, Mustapha Ben Jaafar. Cet entretien a notamment permis de réitérer l'attachement indéfectible de la Francophonie parlementaire à la Tunisie, parlement fondateur de l'APF. M. Ben Jaafar a pour sa part émis le souhait que son parlement réintègre rapidement les instances de l'APF, insistant particulièrement sur la coopération et la jeunesse.

La délégation du Réseau a également rencontré dix femmes parlementaires issues de différents partis politiques et récemment élues à l'Assemblée constituante.

Il s'agissait de la première délégation internationale à se rendre au parlement tunisien depuis l'élection du 23 octobre 2011.

Cette mission a aussi été l'occasion d'échanger avec des représentantes de la société civile tunisienne. Les membres du Réseau ont notamment pu rencontrer des femmes membres de l'Association tunisienne des droits de l'Homme, de l'Association tunisienne des femmes démocrates et de la Fédération internationale des droits de l'Homme.

Le rapport de cette mission, qui a été présenté au Bureau de Phnom Penh et lors de la réunion du Réseau est disponible sur le site internet de l'APF.

▪ BURKINA FASO

La commission électorale du Burkina Faso a annoncé que les élections législatives et municipales se dérouleront le 2 décembre 2012. Prévues en 2011, les municipales avaient été reportées pour coïncider avec les législatives attendues en avril 2012. En raison du retard dans l'organisation du scrutin, le mandat du Parlement a été prolongé jusqu'en décembre 2012.

Les députés burkinabés ont accordé le 11 juin une amnistie aux anciens présidents et à l'actuel chef de l'État, Blaise Compaoré, arrivé au pouvoir par un putsch en 1987. Cette amnistie vise les anciens chefs d'État depuis l'indépendance de cette ex-colonie française en 1960 jusqu'à l'adoption de la présente loi constitutionnelle.

▪ CAMBODGE

Des élections législatives destinées à renouveler les 61 sièges du Sénat ont eu lieu le 29 janvier 2012. Le Parti du peuple cambodgien (PPC), parti du premier ministre Hun Sen, a remporté 78,01% des voix, soit 46 sièges, et le Parti Sam Rainsy (PSR), principal parti d'opposition, a obtenu, 21,99% des voix, soit les 11 autres sièges. Deux sénateurs ont été désignés par le roi Norodom Sihamoni et les deux derniers sièges ont été pourvus par l'Assemblée nationale le 12 mars.

▪ CAMEROUN

L'Assemblée nationale camerounaise a prolongé d'au moins six mois le mandat des députés, repoussant ainsi à une date non encore fixée les élections législatives prévues à la fin de l'été 2012. Ce report devrait permettre à la commission électorale, Élections Cameroon (Elecam), de mieux préparer le scrutin législatif.

▪ RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Gontran Djono Ahaba, ex-ministre et actuel député de Birao, aurait été arrêté le 8 janvier 2012 et accusé d'opérations tendant à la déstabilisation du pays à travers la reprise des activités de la rébellion. Le gouvernement a saisi l'Assemblée nationale pour demander la levée d'immunité parlementaire et le dossier a été confié à une commission spéciale composée de 27 députés représentatifs de toutes les sensibilités. Au cours de son examen, la commission spéciale a auditionné, en premier lieu, le ministre de la Justice avant le député Djono. Deux jours après l'audition, le 11 avril, Gontran Djono Ahaba a été mis en liberté provisoire. La procédure suit son cours et le député a repris son siège à l'Assemblée nationale.

▪ CONGO

Les élections législatives, initialement prévues en juin 2012, mais reportées par le gouvernement à la suite des explosions du 4 mars dans un dépôt de munitions d'une caserne de Brazzaville qui ont fait près de 300 morts, devraient se tenir sous peu au Congo. La date du premier tour du scrutin a été fixée au 15 juillet tandis que la date du second tour sera connue après le 1er tour.

▪ FRANCE

À l'issue de son renouvellement de septembre 2011, le Sénat français a connu sa première alternance politique depuis l'adoption de la Constitution de la V^e République, en 1958.

Faisant suite à l'élection présidentielle par laquelle le nouveau président François Hollande a été investi le 15 mai 2012, des élections législatives se sont déroulées les 10 et 17 juin 2012. Le Parti socialiste (PS) a remporté la majorité absolue à l'Assemblée nationale se plaçant devant l'Union pour un mouvement populaire (UMP), ancien parti majoritaire.

▪ GABON

Le Parti démocratique gabonais (PDG) du président Ali Bongo Ondimba a obtenu 114 des 120 sièges lors du scrutin législatif qui s'est déroulé au Gabon le 17 décembre 2011, selon les chiffres officiels de la Commission électorale nationale autonome et permanente (Cénap). Il est à noter que l'opposition avait refusé de prendre part à ce scrutin.

À la fin du mois de mars 2012, le président gabonais a nommé Raymond Ndong Sima au poste de premier ministre en remplacement de Paul Biyoghe Mba.

▪ GRÈCE

Des élections législatives se sont déroulées le 17 juin 2012 en Grèce sur fond de crise économique et sociale. Ces élections faisaient suite au scrutin du 6 mai qui n'avait pas dégagé de majorité claire, empêchant toute entente sur la formation d'une coalition gouvernementale. À l'issue du scrutin du 17 juin, le parti Nouvelle Démocratie est arrivé en tête et se trouve en position de former un gouvernement de coalition pro-euro avec le Pasok socialiste.

Cette élection s'est tenue alors que le pays connaît une importante crise économique, issue de la crainte des créanciers de la Grèce concernant sa capacité à rembourser sa dette publique et à en payer les intérêts. Cette crise a eu des impacts importants sur la vie politique du pays à l'automne 2011. En effet, le premier ministre Georges Papandréou, confronté au mécontentement populaire et voulant soumettre à référendum ce qu'il percevait comme un abandon de souveraineté après des négociations de restructuration de la dette grecque avec l'Union européenne, a perdu la confiance du parlement et a été contraint de remettre sa démission au président Károlos Papoúlias le 9 novembre 2011. Loukás Papadímós, ancien président de la Banque centrale européenne (BCE), lui succéda deux jours plus tard.

▪ GUINÉE ÉQUATORIALE

Le 13 novembre 2011, une réforme constitutionnelle a été votée par référendum populaire en Guinée Équatoriale avec 97% des voix favorables. Cette réforme profonde met en place de nouvelles institutions démocratiques de l'État tel que : la possibilité de l'alternance par la limitation du mandat présidentiel à deux mandats ; la création du Sénat ; la création de la Cour des comptes; la création du Conseil de la République, organe consultatif de l'État ; la création du Conseil économique et social , organisme de contrôle pour améliorer l'efficacité de l'économie et de la justice ; le défenseur du peuple et la création d'un poste de vice-président de la République.

▪ HAÏTI

L'arrestation puis la libération en moins de 24 heures d'un député recherché par la justice pour évasion de prison ont déclenché en Haïti une crise entre le Parlement et le président Michel Martelly. Le député Arnel Bélizaire a été arrêté le 30 octobre 2011 à l'aéroport de Port-au-Prince à sa descente d'avion, après un voyage officiel en France. Il a passé une nuit à la principale prison du pays, avant d'être libéré devant le tollé soulevé par son interpellation.

Quelques heures après la libération du député, sénateurs et députés sont montés au créneau pour dénoncer les méthodes du président Martelly. Dans un courrier à l'attention du Secrétaire général de l'APF, Sorel Jacinthe, alors président de la Chambre des députés d'Haïti, a tenu à faire part de son inquiétude face au difficile apprentissage démocratique que connaît son pays et aux crises parlementaires qui sévissent périodiquement au sein de la gouvernance haïtienne. À cet effet, il a fait parvenir une copie de la résolution adoptée par la Chambre des députés en octobre 2011 exigeant notamment la démission de plusieurs ministres, suite à l'arrestation arbitraire du député Bélizaire.

L'interpellation du député Bélizaire n'est pas le seul incident du genre survenu depuis l'arrivée au pouvoir de M. Martelly, qui a récemment dénoncé la présence d'évadés de prison et de repris de justice au Parlement. En réaction, les sénateurs ont institué une commission pour enquêter sur la nationalité des membres du gouvernement et du président de la République lui-même, laissant augurer une nouvelle crise politique.

Au mois de janvier 2012, M. Deras Simon Dieusseul a remplacé M. Rodolphe Joazile à la présidence du Sénat et M. Levaillant Louis-Jeune a remplacé M. Sorel Jacinthe à la présidence de l'Assemblée nationale.

▪ HONGRIE

Le 1^{er} janvier 2012, une série de textes constitutionnels instaurant des réformes politiques majeures sont entrées en vigueur en Hongrie. Ces réformes ont été proposées par le premier ministre Viktor Orban, fort au Parlement de la majorité des deux tiers de son parti, le Fidesz.

Parmi les nouvelles mesures instaurées dans la Constitution, notons :

- Une nouvelle loi électorale qui envisage un Parlement réduit, avec seulement 199 députés (106 mandats individuels et 93 provenant d'une liste), contre 386 actuellement ;

- Les postes clés de responsabilité au sein de l'État, notamment dans les secteurs de l'économie, de la police, de la justice et de l'armée, seront désormais occupés pour une durée de 9 ou 12 ans ;
- La réforme de la Banque centrale (MNB), organisme censé être indépendant du pouvoir politique, retire à son président la prérogative de choisir ses adjoints, qui seront dorénavant nommés par le chef du gouvernement;
- La loi sur «la stabilité financière», qui inscrit le taux unique de 16% de l'impôt sur le revenu, a désormais une valeur constitutionnelle ;
- La réforme constitutionnelle touche aussi à la vie privée en décrétant que l'embryon est un être humain dès le début de la grossesse et en stipulant que le mariage ne peut avoir lieu qu'entre un homme et une femme, excluant ainsi les mariages homosexuels.

Des manifestations se sont tenues dans les derniers mois en Hongrie contre cette Constitution qui, selon ses détracteurs, porterait atteinte, entre autres, à leurs droits fondamentaux, religieux notamment, à l'indépendance de la presse et à celle de la justice.

En janvier 2012, la Commission européenne a d'ailleurs saisi la justice européenne concernant la réforme de la justice, de la Banque centrale et de la protection des données.

Le 18 avril, les autorités hongroises ont répondu à certaines demandes de l'Union européenne et du Fonds monétaire international en annonçant une modification législative prévoyant notamment que le représentant du gouvernement ne participera plus au Conseil monétaire de la Banque centrale. Une modification de la Constitution a également été déposée prévoyant dès lors d'annuler une éventuelle fusion entre la Banque centrale et l'organe de contrôle des institutions financières. Le nouveau projet de loi doit encore être adopté par le parlement et l'ouverture de négociations sur le crédit y est suspendue.

Budapest a toutefois annoncé maintenir les lois prévoyant que les gouverneurs de la Banque centrale prêtent serment sur la Constitution et que l'exécutif garde la possibilité de nommer un troisième adjoint au président de la Banque, mesures critiquées par les instances européennes, compromettant ainsi le prêt de 15 à 20 milliards d'euros que demande la Hongrie.

Ces modifications constitutionnelles s'ajoutent à l'adoption au début de 2011 de la loi sur les médias qui instaure différentes mesures renforçant le contrôle institutionnel des médias magyars. Ces réformes ont entraîné la création d'une Autorité nationale des médias et des communications (NMHH). À ceci s'ajoute l'obligation pour les médias, publics comme privés, de corriger des informations jugées «erronées» par la NMHH, sous peine de se voir infliger de très lourdes amendes financières «pour manque d'objectivité politique». Par ailleurs, les journalistes seront en outre sommés de dévoiler leurs sources et de soumettre leurs articles avant publication lorsque la NMHH l'exigera.

Pour en terminer avec ces développements sur la Hongrie, il faut indiquer que le président de la Hongrie, Pal Schmitt, a présenté sa démission le 2 avril 2012. Il a été remplacé par Janos Ader, un ancien président de l'Assemblée nationale.

▪ MAROC

Le Parti justice et développement (PJD) a gagné les élections législatives du 5 novembre 2011 au Maroc. Le PJD est arrivé en tête avec 107 sièges et son chef, Abdelilah Benkirane, a ensuite été chargé de former un gouvernement par le roi Mohammed VI.

Karim Ghellab a été élu à la présidence de la Chambre des Représentants tandis que deux anciens membres de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, Najib Boulif et Lahcen Daoudi, rentrent dans le nouveau gouvernement du Maroc, le premier en tant que ministre délégué auprès du chef de gouvernement chargé des affaires générales et de la gouvernance et le second comme ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de la Formation des cadres.

▪ NIGER

Le gouvernement nigérien a transmis à l'Assemblée nationale le 30 décembre 2011 la demande de levée d'immunité de huit députés soupçonnés d'être impliqués dans des affaires de détournement de fonds publics. Il s'agirait de trois députés de la majorité présidentielle et de cinq députés de l'opposition.

Un député de la majorité serait impliqué dans une affaire de fausses factures tandis que les sept autres députés seraient accusés d'avoir détourné des fonds du Trésor public afin de financer les élections de 2009.

Une majorité des deux tiers est nécessaire pour lever l'immunité et obliger les députés à comparaître devant la justice.

▪ RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Léon Kengo wa Dondo, président du Sénat de la République démocratique du Congo, arrivé quatrième à l'élection présidentielle, a été attaqué en janvier 2012 dans la rue à Paris, dans le cadre d'une visite privée non signalée aux autorités françaises. Une enquête est en cours sur l'origine de cette agression. L'APF a d'office, par voie de communiqué, condamné cet acte lâche et le secrétaire général parlementaire a écrit au Président Kengo wa Dondo pour lui exprimer le soutien des parlementaires francophones.

Voir le point 12 pour des informations complémentaires sur l'actualité parlementaire dans ce pays.

▪ SERBIE

Le 4 avril 2012, le président serbe Boris Tadic a annoncé sa démission, sept mois avant la fin de son mandat, permettant ainsi la tenue d'élections générales le 6 mai. Tomislav Nikolic a remporté les élections présidentielle en obtenant 49,5% des voix contre 47,5% pour Boris Tadic.

Le parti du nouveau président, le Parti progressiste serbe (SNS) qui a récolté 24% des voix ne dispose toutefois pas de la majorité suffisante pour former le futur gouvernement. Le Parti socialiste (SPS) qui a remporté 14,7% des voix, se retrouve donc en position d'arbitre et a indiqué sa préférence pour une coalition avec le Parti démocratique (DS) de Boris Tadic, qui a obtenu 22,3% des voix.

▪ SUISSE

Des élections au Conseil national et au Conseil d'État se sont déroulées en Suisse du 23 octobre au 4 décembre 2011. Le Conseil fédéral a quant à lui été renouvelé le 14 décembre 2011. M. Alain Berset, sénateur, président de la section suisse de l'APF, a été élu au Conseil fédéral et est devenu membre du gouvernement en tant que Chef du Département fédéral de l'Intérieur.

▪ TCHAD

Après deux mois de détention, le député tchadien Gali Ngothé Gatta a été libéré le 24 avril 2012. Le député du parti d'opposition de l'Union des forces démocratiques avait été condamné à un an de prison ferme et 20000 F CFA pour tentative de corruption, détention illégale d'arme et complicité de braconnage. Toutes les charges retenues contre lui ont finalement été levées.

D'autre part, le député Saleh Kebzabo, chef de l'opposition au Tchad, est accusé d'une présumée implication dans une affaire criminelle. La Francophonie a été alertée par les acteurs politiques de l'opposition tchadienne des menaces de levée d'immunité de M. Kebzabo. Les autorités tchadiennes ont pris l'engagement de suivre attentivement la conduite des procédures afin d'éviter toute dérive dans son traitement. La section tchadienne s'est longuement expliquée sur ces deux questions lors de la réunion de l'Assemblée régionale Afrique de l'APF qui s'est tenue en mai dernier à Cotonou (Bénin)

▪ TOGO

Neuf députés se réclamant de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) ont été déchus de leur siège au Parlement togolais en novembre 2010 suite à une décision de la Cour constitutionnelle. Ces députés avaient été élus en octobre 2007 sur des listes de l'Union des forces de changement (UFC) de Gilchrist Olympio, une formation qu'ils ont quittée quand M. Olympio a passé un accord avec le pouvoir après la présidentielle de 2010.

La Cour constitutionnelle a expliqué avoir reçu du président de l'Assemblée nationale des lettres de démission de ces députés, qui auraient décidé de quitter le Parlement pour « convenance politique ». Ces derniers ont toutefois nié avoir renoncé à leurs mandats. Ils avaient signé, peu avant les législatives de 2007, une lettre en blanc prévoyant qu'ils perdraient leurs sièges de députés s'ils démissionnaient de l'UFC. L'affaire a été portée devant la Cour de justice de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (Cédéao), mais l'arrêt rendu par cette dernière, le 7 octobre 2011, est diversement interprété. L'ANC affirme avoir obtenu gain de cause, ce que rejette le gouvernement.

Le Rassemblement du peuple togolais (RPT), parti au pouvoir au Togo, a été dissous lors d'un congrès extraordinaire, qui a lancé une nouvelle formation politique, l'Union pour la république (Unir).

CONCLUSION

Si l'année qui vient de s'écouler a été marquée par des avancées notoires de la démocratie dans certains pays de l'espace francophone, les reculs observés dans d'autres pays démontrent toute l'importance que nous devons accorder à la consolidation démocratique.

Pour la Côte d'Ivoire, nous devons nous réjouir du début des travaux du Parlement. Les autorités ivoiriennes, qui ont, comme nous l'avons vu, des défis majeurs à relever, notamment en ce qui a trait à la refonte du système sécuritaire et à la relance économique du pays, pourront dès lors s'appuyer sur des institutions démocratiques conférant une légitimité à leurs actions. Nous pouvons nous réjouir des avancées de la situation politique dans ce pays suspendu de notre organisation depuis 2006. Il y a à peine un an, le pays était sur le point de sombrer dans une guerre civile. Compte tenu du fait que la Côte d'Ivoire se conforme désormais aux exigences démocratiques de notre organisation, il nous est désormais possible d'étudier une réintégration de cette section.

La consolidation démocratique doit également être la priorité de deux autres pays dont les sections sont actuellement suspendues au sein de notre organisation, soit la Guinée et Madagascar.

Pour ce qui est de la Guinée, l'élection présidentielle qui a mené Alpha Condé à la présidence en novembre 2010 doit être impérativement complétée par une élection législative qui permettra d'achever la transition politique du pays. Nous sommes en effet mieux placé que quiconque pour comprendre que seule l'existence d'un parlement effectif est garant de la participation de tous à la gouvernance. Or, les événements des derniers mois montrent la difficulté d'organiser des élections législatives. La Guinée ne peut se permettre ni un blocage de son système électoral, ni une campagne fondée sur des arguments ethniques. Nous devons être attentifs à la situation dans ce pays afin que ce dernier réussisse à tourner définitivement la page de 50 années d'autoritarisme.

Concernant Madagascar, la situation est également complexe. La sortie de crise dans ce pays passe par une entente consensuelle entre l'ensemble des acteurs politiques. Bien que la médiation dirigée par la Communauté de Développement d'Afrique australe (SADC) ait permis l'élaboration d'une feuille de route consensuelle de sortie de crise et la formation d'un gouvernement de transition, il est à craindre que l'interdiction de séjour de l'ancien président Marc Ravalomanana compromette l'étape déterminante qu'est la tenue d'élections présidentielles et législatives. C'est la responsabilité collective de tous les acteurs politiques malgaches de faire une réussite du processus en cours qui est soutenu par les Africains eux-mêmes et en particulier par la SADC.

Au Mali, le renversement de l'ordre constitutionnel et la guerre à laquelle se livrent de nombreuses factions islamistes dans le nord du pays ont d'un seul coup mis à mal les avancées démocratiques gagnées par le peuple malien au cours des vingt dernières années. Les principes fondamentaux de la Déclaration de Bamako ont été ainsi bafoués à l'endroit même où ils ont été édictés. Les autorités de transition doivent donc s'engager, en concertation avec les partenaires internationaux, à tout mettre en œuvre afin que le pouvoir revienne dans les plus brefs délais entre les mains d'élus.

La consolidation démocratique est également à l'ordre du jour dans les pays arabes dont les populations ont renversé des régimes que l'on pensait jusqu'alors inébranlables. Les nouveaux dirigeants de ces pays ne peuvent pas se détourner des désirs de liberté et de démocratie exprimés par leur peuple. Cela est vrai en Tunisie où les nouvelles institutions du pays rédigent actuellement une constitution qui doit être garante des droits et libertés de l'ensemble de la société soit autant ceux des hommes que ceux des femmes. C'est aussi vrai en Égypte où l'élection présidentielle est censée clore une transition agitée.

Face à la crainte que le vent démocratique qui a soufflé sur les pays arabes soit accompagné de la montée d'un islamisme qui pourrait éventuellement limiter les droits et libertés fondamentales des populations, il nous revient d'affirmer les critères fondamentaux de notre dialogue avec les nouvelles autorités. Ces critères sont ceux qui ont toujours inspiré notre action et qui figurent dans la déclaration de Bamako et notamment : respect de la démocratie, des droits de l'Homme, de la femme et des minorités et, surtout, refus de la violence.

Notre Assemblée a démontré, lors de sa dernière Session de Kinshasa, tout l'attachement qu'elle vouait au respect des droits de la personne. En prononçant pour la première fois de son histoire la suspension d'une section, la section syrienne, sur la base du non-respect des principes fondamentaux édictés dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, elle a envoyé un message clair : le respect des libertés et de la démocratie est fondamental.

Malheureusement, depuis notre dernière Session, la situation en Syrie n'a fait que se dégrader. Des centaines de civils ont été victimes ces derniers jours de la répression menée par le régime syrien, notamment à travers des opérations militaires massives contre des quartiers d'opposants dans plusieurs villes. La violence avec laquelle le régime réprime les aspirations populaires doit nous interpeler. Nous devons, en tant que parlementaires porteurs des aspirations des populations que nous représentons, continuer de dénoncer sans relâche ces actes et soutenir tous ceux qui, au niveau international, travaillent à les faire condamner.

L'histoire nous montre que la progression vers la démocratie n'est pas toujours continue, elle connaît parfois des interruptions, voire même des retours en arrière, mais elle progresse inévitablement. Un signe nous montre la vitalité du mouvement démocratique en cours : ces populations qui, parfois au péril de leur vie, descendent dans la rue pour revendiquer le respect des résultats d'un vote ou pour rejeter ou protester contre un système de gouvernance décriée.

Il est du devoir de notre Assemblée de soutenir ces aspirations à la démocratie et il nous revient de demeurer vigilants, d'accompagner les progrès démocratiques et de sanctionner les régressions.